



الجمعية المهنية التونسية للبنوك والمؤسسات المالية

Association Professionnelle Tunisienne des
Banques et des Etablissements Financiers

Rapport annuel 2012

2013

Mot du Président
Le conseil de l'Association
Les membres de l'Association

Chapitre 1 : L'activité économique

- 1- *Economie internationale*
- 2- *Economie nationale*
 - 2-1 - *La croissance*
 - 2-2 - *Les Finances publiques*
 - 2-3 - *L'évolution monétaire et des prix*
 - 2-4 - *Les paiements extérieurs*
 - 2-5 - *Secteur bancaire et financement de l'économie*
 - 2-6 - *Evolution des indicateurs de rentabilité*

Chapitre 2 : L'activité de l'association

- 1- *Conduite de projets interbancaires et gouvernance de la monétique*
- 2- *Questions d'actualité de la profession*
- 3- *Coopération avec les instances économiques*

Chapitre 3 : Les ressources humaines du secteur

- 1- *Population des établissements de crédit*
- 2- *La rémunération du personnel*
- 3- *La productivité de travail*

Chapitre 4 : Tableaux statistiques

MOT DE MONSIEUR MOHAMED HABIB BEN SAAD, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION

Mesdames, Messieurs,

L'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers (APTBEF) est un organisme professionnel et aussi un véritable lieu d'échanges qui compte 37 membres. Elle fête cette année 40 ans d'existence, consacrés à la défense des intérêts de ses membres et à la mise en œuvre d'une politique active d'informations destinées à mieux faire connaître la profession bancaire en Tunisie. L'APTBEF, c'est donc 40 ans d'une histoire sous le signe du développement et de la modernisation au service du secteur bancaire et de l'économie du pays. Nous souhaitons continuer à écrire notre avenir en poursuivant dans la voie de la prospérité et du développement durable. En tant qu'espace de communication privilégié des Banques et des Etablissements Financiers, notre Association a l'ambition de préserver cet héritage historique et professionnel en y puisant inspiration et créativité pour contribuer au développement et à la réussite de notre secteur.

Dans notre profession, nous vivons une époque qui est à la fois historique et complexe: que d'événements et que de transformations profondes attendues dans le secteur bancaire et financier. Nous avons devant nous beaucoup de chemin à parcourir pour consolider nos assises et assurer la pérennité de notre secteur au service de l'économie.

En effet, le secteur bancaire tunisien évolue sous l'influence de multiples facteurs, à la fois structurels et conjoncturels et la conjoncture économique pèse sur toutes les entreprises et donc aussi sur les banques. L'économie mondiale a continué de se ralentir en 2012 sur fonds de la crise de la dette souveraine dans la zone euro. La faible demande émanant de la zone euro a plombé le dynamisme des exportations des principaux partenaires commerciaux et l'inquiétude par rapport à la crise de l'euro a, par ailleurs, grevé l'appétence pour le risque sur l'ensemble des marchés financiers, de même que la confiance des ménages et des entreprises. Les troubles sociaux et les tensions géopolitiques dans certains pays du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord ont en outre entravé la croissance. Dans l'ensemble, la croissance du PIB mondial a continué de s'essouffler pour tomber au niveau de 3,1% contre 3,9% en 2011 et 5,3% en 2010.

En dépit de la morosité de l'environnement international, la Tunisie a réussi à enregistrer des résultats bien meilleurs que ceux atteints l'année dernière alors que notre pays connaît une phase transitoire pour le moins périlleuse. La croissance a certes été présente cette année à la faveur de la reprise des secteurs d'activité les plus touchés en 2011, notamment le tourisme et le transport aérien. Seulement, la relance de l'activité économique reste menacée par la détérioration du climat sociopolitique et la dégradation de la note souveraine du risque pays.

Dans ce contexte difficile, l'activité des établissements de crédit a enregistré une croissance bien plus importante par rapport à celle connue l'année précédente sans retrouver pour autant son niveau d'avant l'avènement de la révolution. L'activité des banques a été marquée par un accroissement des dépôts de la clientèle à un rythme nettement plus élevé que l'année dernière, soit 11% contre 5,1% ; tandis que les crédits à la clientèle ont accusé un fléchissement en observant une progression de 7,6% contre 13,1%, ce qui a entraîné une amélioration du taux de couverture des crédits par les dépôts.

Le regain de confiance des déposants et une mobilisation de ressources par les banques sont à l'origine du retour des billets de banque dans les caisses des banques après le fameux retrait d'argent massif des comptes bancaires enregistré au début de l'année 2011, ceci étant sans pour autant résoudre le problème de la liquidité bancaire.

Le produit net bancaire a connu un net rebond en s'élevant à 2.314,9 MDT contre 2.082,4 MDT un an plus tôt, en hausse de 11,2% portant la marque de l'accroissement de la marge d'intérêts de 12,8% contre 1,2% en 2011. Ledit accroissement provient de l'augmentation remarquable des intérêts au titre des crédits à court et moyen termes et de la croissance des commissions.

Les banques ont affiché un résultat net global de 379,5 MDT, en hausse de 24,7% après s'être inscrit en baisse de 29,9% en 2011. En conséquence, l'indicateur de rentabilité ROE s'est consolidé par rapport à l'année précédente en s'établissant à 7,6% contre 6,3%, ce niveau reste néanmoins en deçà du niveau moyen atteint les dernières années. L'indicateur de rentabilité ROA est par contre demeuré stable d'une année à l'autre en affichant un ratio de 0,6%.

Le réseau bancaire a poursuivi son extension grâce à l'ouverture de 61 nouvelles agences en 2012 et le nombre d'effectif global s'est consolidé en comparaison avec 2011 pour atteindre plus de 19.200 employés, tandis que le nombre de comptes clients s'est accru de 389.000 comptes.

Concernant le secteur du leasing, les principaux indicateurs ont été tels que les mises en force se sont accrues de 21,3% après avoir reculé de 15,5% en 2011 et le produit net de leasing s'est élevé à 124,9 MDT contre 106,1 MDT, en hausse de 17,7% contre 3,3%. La croissance de l'encours de crédit-bail a accusé un léger ralentissement par rapport à l'année dernière, soit 10,1% contre 11,4%.

A l'instar des banques et des organismes de leasing, les sociétés de factoring ont connu au cours de l'année étudiée une reprise. L'analyse des principaux indicateurs d'activité montre une hausse notable du volume des factures achetées et du nombre d'adhérents.

Si les banques ont pu accompagner leurs clients dans un contexte difficile, c'est aussi grâce à la mobilisation de leurs collaborateurs. Le réseau bancaire est très dense et la banque de proximité qui a continué de recruter même pendant la crise, assure partout sur le territoire un service adapté à chacun, y compris pour les populations les plus fragiles. C'est aussi la qualité de ce service et cette proximité du client qu'il faut préserver. La Tunisie a besoin de banques compétitives, fortes à tous les niveaux d'activité, aptes à assurer le financement de l'économie.

LE CONSEIL DE L'ASSOCIATION

Président : M. Habib BEN SAAD, Président Directeur Général de la Banque de Tunisie.

SECTION BANQUES :

Vice Président : M. Brahim HAJJI, Président Directeur Général de la Banque de l'Habitat.

Membres :

- M. Hichem SEFFA, Directeur Général de la Banque Attijari de Tunisie,
- Mme. Samira GHRIBI, Présidente Directrice Générale de la Société Tunisienne de Banque,
- M. Ahmed EL KARAM, Vice Président et Directeur Général de l'Amen Bank,
- M. Ali KOOLI, Directeur Général de l'Arab Banking Corporation,
- Mme. Golsom JAZIRI, Directrice Générale de la Banque de Tunisie et des Emirats.

SECTION ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS :

Vice Président : M. Aissa HIDOUSI, Directeur Général de la Best Lease.

Membres :

- M. Slimène BETTAIEB, Président Directeur Général d'Arab Tunisian Lease,
- M. Habib GUEDRI, Directeur Général d'Arab International Lease,
- M. Mohamed BOURAOUI, Président Directeur Général de Tunisie Factoring.

Trésorier : Banque Nationale Agricole.

Délégué Général : M. Mouldi OUELHAZI.

LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

1- BANQUES

- AMEN BANK (AB)
- ARAB BANKING CORPORATION (ABC)
- ARAB TUNISIAN BANK (ATB)
- BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE (ATTIJARI BANK)
- BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BFPME)
- BANQUE DE L'HABITAT (BH)
- BANQUE DE TUNISIE (BT)
- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS (BTE)
- BANQUE FRANCO-TUNISIENNE (BFT)
- BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE (BIAT)
- BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA)
- BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITÉ (BTS)
- BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE (BTK)
- BANQUE TUNISO-LIBYENNE (BTL)
- BANQUE ZITOUNA
- CITIBANK
- SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE (STB)
- STUSID BANK
- TUNISIAN QATARI BANK (TQB)

- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI)
- UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB)

2- ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

ÉTABLISSEMENTS DE LEASING

- ARAB INTERNATIONAL LEASE
- ARAB TUNISIAN LEASE
- ATTIJARI LEASING
- BEST LEASE
- COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
- EL WIFACK LEASING
- HANNIBAL LEASE
- MODERN LEASING
- TUNISIE LEASING

SOCIÉTÉS DE FACTORING

- TUNISIE FACTORING
- UNIFACTOR

BANQUES D'AFFAIRES

- BANQUE D'AFFAIRES DE TUNISIE (BAT)
- INTERNATIONAL MAGHREB MERCHANT BANK (IMMB)

BANQUES OFFSHORES

- AL BARAKA BANK TUNISIA
- NORTH AFRICA INTERNATIONAL BANK (NAIB)
- TUNISIAN FOREIGN BANK

Chapitre 1 : L'Activité Economique

1- ECONOMIE INTERNATIONALE :

L'environnement international a été marqué en 2012 par, (i) une récession économique récurrente, notamment dans la zone euro, avec une décélération d'une ampleur sans précédent des importations de l'Union Européenne (+2% en 2012 contre +9,5% en 2010), (ii) un ralentissement prononcé du commerce international : croissance réduite en 2011 (+5%) et 2012 (+3,7%) après la forte accélération de 2010 (+ 13,8%) et une croissance encore plus faible en 2013 puisque les dernières prévisions tableraient sur une progression de (+1,6%), (iii) une reprise des tensions inflationnistes en raison de la hausse des prix des matières premières et des hydrocarbures et (iv) une crise des dettes souveraines, avec des effets induits sur la fragilité des banques et des spillovers sur la dynamique du crédit.

Aux États-Unis, le redressement de l'activité économique s'est accéléré en 2012, le produit intérieur brut (PIB) ayant crû de 2,2 % (après +1,8% en 2011). Toutefois, dans la perspective du fiscal cliff (combinaison de coupes budgétaires et d'augmentations des impôts), le profil de la croissance a été irrégulier. L'inflation sous-jacente a par contre crû de 1,7% en 2011 à 2,1% en 2012. La croissance des économies émergentes est restée globalement bien supérieure à celle de la plupart des pays industrialisés. Pour autant, elle a montré en 2012 des signes d'essoufflement (à 5,3% en 2012 contre 6,2% en 2011). Ce ralentissement a été en partie le fruit du fléchissement de la demande des pays avancés.

Au niveau des marchés de capitaux mondiaux, les actions des banques centrales, au sein de la zone euro en particulier, ont été caractérisées par la conduite d'une seconde opération de financement à très long terme (VLTRO) puis l'annonce d'un mécanisme d'opérations monétaires sur titres souverains (OMT - Outright Monetary Transactions) par la Banque centrale européenne (BCE) qui ont fortement contribué à la hausse des primes de risque associées à des scénarii extrêmes de sortie de la zone euro de certains pays. L'annonce du mécanisme des OMT, conjuguée à l'adoption du mécanisme européen de stabilité (MES) par les États membres et à l'entrée en vigueur du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, ont permis une nette réduction des primes de risque liées à des scénarii extrêmes.

Quant à la Fed, elle a accru les moyens exceptionnels engagés depuis 2008 pour soutenir la reprise économique. Un troisième round d'assouplissement quantitatif (QE3) a été engagé, sous la forme d'un programme d'achat mensuel de 40 milliards de dollars de titres de dette hypothécaire, sans limite de durée, ainsi qu'un programme additionnel d'achat de bons de trésor, relayant l'opération Twist (visant à substituer dans son bilan des obligations de long terme à des titres à court terme), de 45 milliards de dollars par mois, et la prolongation de son programme d'achat de titres hypothécaires. La Fed a aussi introduit une nouvelle règle de conduite de la politique monétaire de maintien de taux bas (forward guidance) basée non plus sur la communication d'une date butoir mais sur un ensemble d'indicateurs (taux de chômage supérieur à 6,5%, taux d'inflation prévu à l'horizon de un à deux ans inférieur à 2,5%, anticipations d'inflation à plus long terme bien ancrées).

L'année 2012 a aussi été marquée par la poursuite de l'assouplissement des politiques monétaires par les banques centrales des économies émergentes. Les marchés obligataires émergents ont continué de bénéficier de flux entrants. L'indice EMBI global calculé par JP Morgan, qui mesure les écarts de rendements obligataires des titres souverains des économies émergentes vis-à-vis des titres d'État américains, s'est nettement détendu, passant de 416 à 265 points de base en fin d'année. Sur le marché des changes, le yuan chinois s'est légèrement apprécié vis-à-vis du dollar américain (d'environ 1,5%) depuis l'élargissement de la bande de fluctuation, à plus ou moins 1% autour du cours fixé quotidiennement par les autorités. Les bourses des pays émergents ont enregistré une hausse de 15,1% de l'indice MSCI.

Sur les marchés des changes, l'aggravation de la crise de la dette souveraine dans la zone euro a affaibli le cours de l'euro et a renforcé le dollar américain qui a joué le rôle de valeur refuge. Les bourses mondiales ont progressé en deux temps en 2012 et les places américaines ont renoué avec leurs plus hauts niveaux depuis 2007. Ainsi, l'indice MSCI, mesurant la performance des pays les plus développés économiquement, a gagné 12,7 % sur l'année alors que les marchés américains ont progressé de 13,4 % pour le S&P 500 et de 7,3 % pour le Dow Jones. Alors que l'Euro Stoxx a enregistré une hausse de 13,1% sur l'année, les bourses européennes ont connu des évolutions divergentes (+25,3% pour l'indice allemand, +13% pour l'indice français et -6,4% pour l'indice espagnol). L'indice japonais Nikkei est en nette progression (+22,9%).

Ces différents faits marquants du contexte international n'ont parvenu qu'à brider le bon déroulement de la transition économique en Tunisie, marqué en 2012 par une faible reprise de la demande extérieure et des difficultés liées à la mobilisation de ressources de financement.

2- ECONOMIE NATIONALE :

2-1- La croissance

L'activité économique tunisienne a renoué avec la croissance en 2012 après avoir connu une récession en 2011 dans un contexte dominé au niveau national par l'instabilité politique et le maintien des tensions sociales et par l'affaiblissement de la demande extérieure en provenance des pays de la zone euro, affichant ainsi une progression positive de 3,6% contre un taux négatif de 1,9% l'année précédente. Basée sur les activités marchandes qui ont contribué en moyenne à hauteur de 76,7% à la valeur ajoutée aux prix de marché durant la période 2011-2012, la reprise de la croissance en 2012 est essentiellement imputable à la résilience du secteur de l'agriculture et de la pêche (8,45% en moyenne contre 7,47% en 2010) et d'autres secteurs conventionnellement compétitifs:

- de l'industrie manufacturière (16,31% en moyenne contre 16,83% en 2010), tels que essentiellement les industries agro-alimentaires (2,95% en moyenne contre 2,92% en 2010), les industries textiles, habillement et cuir (3,23% en moyenne contre 3,35% en 2010), les industries mécaniques et électriques (5,48% en moyenne contre 5,45% en 2010),
- de l'industrie non manufacturière (12,54% en moyenne contre 12,51% en 2010) avec essentiellement les bâtiments et génie civil (4,07% en moyenne contre 4,16% en 2010),
- des services marchands (40,74% en moyenne contre 41,13% en 2010), tels que le commerce (7,97% en moyenne contre 7,74% en 2010) et le tourisme (4,31% en moyenne contre 4,99% en 2010).

En particulier, la campagne agricole 2012-2013 a bénéficié de conditions climatiques assez favorables, la bonne récolte d'olives à huile réalisée cette année sera certainement propice à de meilleurs résultats que la campagne précédente concernant l'exportation de l'huile d'olive.

Toutefois, les taux de croissance affichés durant la période de transition dénotent aussi d'une prépondérance plus accrue des services d'administration publique dans les activités non marchandes (16,78% en moyenne contre 15,06% en 2010) ainsi que de la récession ou déclin transitoire des contributions d'autres secteurs productifs à valeur ajoutée, et en particulier, des industries chimiques (1,47% en moyenne contre 2,06% en 2010) et des mines (0,45% en moyenne contre 0,77% en 2010).

Une lecture complémentaire des taux de croissance respectifs des valeurs ajoutées par secteurs d'activités aux prix de l'année précédente (glissement annuel en %) durant toute la période de transition de janvier 2011 à juin 2013 permet d'apporter un éclairage plus édifiant du profil du schéma de l'offre. On remarque ainsi, qu'en dépit de la reprise apparente de la croissance, la période de post-révolution a été marquée essentiellement par le recul des taux de croissance de la valeur ajoutée de deux secteurs clés, en l'occurrence les mines (-52,2% en 2011 contre une reprise escomptée à 9,7% en 2013) et le tourisme (-20,7% en 2011 contre une reprise escomptée à 3% en 2013). Les services non marchands d'administration publique ont pour leur part cru à une moyenne de 6,8% contre 4,8% en 2010 et donc contribué artificiellement à la dynamique de croissance en raison des recrutements massifs dans l'administration publique (48.000 nouveaux fonctionnaires) et des augmentations substantielles des traitements et salaires publics par suite des multiples revendications salariales satisfaites par les autorités. C'est ce qui ressort aussi de la lecture des contributions sectorielles au taux de croissance du PIB à prix constants.

L'analyse des contributions des composantes de la demande au taux de croissance du PIB à prix constants montre le rôle prépondérant joué par les politiques de relance de la consommation. Aussi bien la consommation privée que publique ont représenté, respectivement, 67,7% et 17,6% en moyenne sur la période 2011-2013, contre la stagnation des autres composantes clés de la demande, et en particulier l'investissement dont la contribution au PIB a régressé à hauteur de 22% en moyenne contre 24,5% en 2010. Cette stratégie n'a pas été sans conséquence sur le gonflement du déficit commercial, avec une croissance plus rapide des importations à partir de 2012 et de ce fait une contribution négative de la demande extérieure nette d'une moyenne de (-15,4%) contre 13% en 2010.

Dans le même temps, la faible qualité de la croissance témoigne encore des retards d'inclusion, qu'il s'agisse du taux de pauvreté et surtout de l'aggravation du taux de chômage de la population active estimé à 17,6% en 2012 et 18,3% en 2011 (contre 14,8% en 2010), couplé à un taux de chômage encore plus élevé des jeunes diplômés, passant de 30,7% en 2010 à 30,9% en 2011. La légère détente en 2012 cache néanmoins d'importantes disparités régionales (28,6% au centre-ouest, 26,9% au sud-ouest, 24,8% au sud-est et 11,1% au centre-est).

2-2- Les finances publiques

Quant aux finances publiques, le déficit budgétaire s'est nettement creusé. En effet, la politique budgétaire expansionniste, agissant essentiellement par l'accroissement des dépenses de fonctionnement (notamment par des hausses salariales) et de compensation, s'est ainsi traduite par une hausse, à la fois, du déficit budgétaire (5,1% du PIB en 2012 contre 1,1% en 2010) et de la dette publique (46,4% en 2012 contre 40,2% en 2010).

EQUILIBRE DU BUDGET DE L'ETAT (EN MDT)

Désignation	2010	2011	2012
Ressources propres et dons	14822,5	16620,0	18562,5
Recettes fiscales	12698,7	13667,8	15037,8
Recettes non fiscales	2123,8	2952,2	3524,7
Ressources d'emprunts	1859,1	3731,0	4764,2
Ressources de trésorerie	1226,1	399,3	-39,5
Total ressources	17907,7	20750,3	23287,2
Dépenses hors principal	15443,6	18333,4	20436,0
Fonctionnement	8501,2	9633,4	11020,2
Compensation	1500,0	2869,2	3624,1
Intérêts de la dette	1152,0	1190,1	1267,6
Equipement	4326,1	4729,4	4768,4
Prêts nets du Trésor	-35,7	-88,7	-244,3
Amortissement du principal	2464,1	2416,9	2851,2
Total dépenses	17907,7	20750,3	23287,2
Solde primaire	+530,9	-523,3	-605,9
(en % du PIB)	+0,8	-0,8	-0,8
Déficit budgétaire (hors privatisations et dons)	675,2	2303,9	3611,8
(en % du PIB)	1,1	3,5	5,1
Financement			
Privatisations, dons et biens confisqués	54,1	590,5	1738,3
Financement intérieur net	851,2	1313,4	553,2
Financement extérieur net	-230,1	400,0	1320,3
Pour mémoire :			
Dette publique (en % du PIB)	40,2	43,9	46,4
dont :			
(Dette publique interne en % du PIB)	(15,7)	(18,3)	(18,7)
(Dette publique externe en % du PIB)	(24,5)	(25,6)	(27,7)

Source : Ministère des Finances (2013), Banque Centrale de Tunisie (2013) et Budget économique (2013).

2-3- L'évolution monétaire et des prix

A l'instar de l'année 2011, l'activité bancaire a continué de subir en 2012 les effets de la Révolution tunisienne et notamment l'accumulation des crédits impayés, des crédits non performants et des découverts bancaires, le défaut de paiement des entreprises et la propagation du phénomène des circuits de commerce parallèle.

Le système bancaire a dû faire face à de graves problèmes liés à un manque de liquidités sur le marché monétaire, qui et en dépit des multiples interventions de l'autorité monétaire pour soulager le marché et conforter les besoins des banques en trésorerie, ont persisté pratiquement jusqu'à la fin de l'année étudiée.

La Banque Centrale de Tunisie a dû injecter une enveloppe quotidienne d'un montant global estimé en moyenne à quatre milliards de dinars, dépassant parfois les cinq milliards de dinars essentiellement à travers des opérations d'appel d'offres afin de permettre aux banques de fournir les financements nécessaires aux entreprises et aux investisseurs. Aussi et afin de préserver les intérêts des épargnants et les encourager à maintenir leurs dépôts, il a été décidé de relever le taux de rémunération de l'épargne pour le porter à un taux annuel fixe de 2,5% en janvier 2013 puis à 2,75% à partir d'avril 2013 contre 2% auparavant.

D'autres mesures ont été amorcées par l'autorité monétaire pour remédier à cette position et couvrir les besoins du marché en liquidités suivant les recommandations et les propositions du secteur bancaire telles que la dynamisation de la technique de la pension livrée et le déplafonnement des comptes à terme. Cette situation n'a pas manqué d'exercer des pressions sur l'évolution du taux moyen du marché monétaire qui a atteint un sommet 4,18% au mois de novembre 2012, alors qu'il était à 3,16% au début de l'année. Notant que la Banque Centrale de Tunisie avait décidé de relever son taux d'intérêt directeur de 25 points de base au mois d'août 2012 pour le porter à 3,75%.

Néanmoins, ce phénomène a commencé à s'estomper et des signes d'amélioration de la liquidité ont été observés vers la fin de l'année 2012 grâce à un regain de confiance de la part de la clientèle en prévision de meilleures perspectives économiques et une mobilisation de ressources par les banques, favorisant ainsi un retour des billets de banque au secteur bancaire après le retrait d'argent massif des comptes bancaires enregistré au début de l'année 2011. Notant que le remplacement de billets de banques a réduit l'effet de thésaurisation et a permis aux banques de mobiliser davantage de dépôts, et de réduire ainsi le refinancement direct des banques auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

S'agissant de l'évolution des prix, le taux d'inflation s'est accéléré en se situant à 5,6% en moyenne en 2012 contre 3,5% l'année précédente. Dans ce cadre, la chronique des tensions inflationnistes a revêtu un caractère global et structurel. En plus des facteurs monétaires, la reprise des tensions inflationnistes qui sont devenues persistantes, est principalement imputable:

- à des facteurs conjoncturels : hausses des cours des matières premières et de l'énergie importée,
- à des facteurs devenus structurels de la demande interne : accroissement substantiel des prix des produits alimentaires en raison des pratiques spéculatives anti-concurrentielles sur les marchés de gros et de détail, les dérapages et absences de contrôle sur les circuits de distribution et la prolifération de compartiments informels généralisés.
- à des effets de pass-through liés à l'inflation importée du fait de la dépréciation nominale effective du taux de change, relativement à l'euro notamment.
- à la spirale prix - salaires du fait des augmentations successives des salaires suite aux revendications syndicales durant la période de transition.

Sur le marché des changes, le dinar tunisien a enregistré sur le marché interbancaire une forte dépréciation vis-à-vis des principales devises.

ÉVOLUTION DES COURS MOYENS DES PRINCIPALES DEVISES CONTRE DINAR (1)

(Opérations en compte et au comptant)

Désignation	2008	2009	2010	2011	2012	Variations en % (2)	
						2011/10	2012/11
1 dollar EU	1,2309	1,3494	1,4326	1,4079	1,5618	1,8	-9,9
1 euro	1,8051	1,8787	1,8972	1,9582	2,0081	-3,1	-2,5
1 livre sterling	2,2613	2,1057	2,1944	2,2309	2,4617	-1,6	-9,4
1000 yens japonais	11,9204	14,4033	16,2407	17,5099	19,4935	-7,2	-10,2
10 dirhams marocains	1,5827	1,6634	1,6872	1,7189	1,7999	-1,8	-4,5

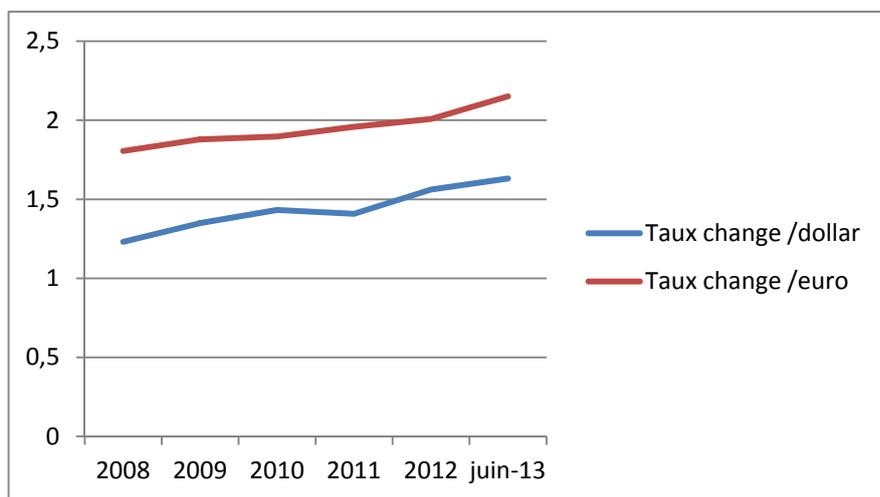
Source : Banque Centrale de Tunisie. (1) Il s'agit des cours du marché interbancaire. (2) Le signe (-) indique une dépréciation du dinar et le signe (+) une appréciation.

Il s'est en effet déprécié vis-à-vis du dollar américain, de la livre sterling, du dirham marocain et du yen japonais. En revanche, une légère amélioration a été relevée face à l'euro par rapport à 2011.

ÉVOLUTION DES COURS MOYENS DU DOLLAR AMERICAIN ET DE L'EURO CONTRE DINAR

Années	Dollar EU		Euro	
	Taux	Evolution en %	Taux	Evolution en %
2008	1,2309	4	1,8051	-2,9
2009	1,3494	-8,8	1,8787	-3,9
2010	1,4326	-5,8	1,8972	-1,0
2011	1,4079	1,8	1,9582	-3,1
2012	1,5618	-9,9	2,0081	-2,5
Juin 2013	1,6315		2,1516	

Source : Banque Centrale de Tunisie. (1) Il s'agit des cours du marché interbancaire. (2) Le signe (-) indique une dépréciation du dinar et le signe (+) une appréciation.



La tendance sur le marché boursier a reflété l'évolution des conditions économiques et financières du pays. En dépit de la réalisation cette année de plusieurs nouvelles introductions en bourse, l'indice de capitalisation boursière TUNINDEX s'est inscrit en baisse pour la deuxième année consécutive, soit de 3,02% contre 7,63% en 2011 après avoir réalisé une hausse de 19,1% durant l'année 2010. L'indice TUNBANK a réalisé en 2012 et aussi pour la deuxième année consécutive un rendement négatif de 5,9%.

La capitalisation boursière a ainsi accusé un repli de 672 MDT, revenant de 14.452 MDT en 2011 à 13.780 MDT en 2012, représentant de ce fait 22,4% et 19,3% du PIB respectivement en 2011 et 2012. En revanche, le volume annuel des échanges réalisés sur la côte de la Bourse est passé de 1.678 MDT en 2011 à 2.078 MDT en 2012, en hausse de 23,8% du fait de la réalisation de transactions de blocs sur la valeur d'Ennakl automobiles suite à la cession de 60% du capital confisqués par l'Etat pour un montant de 231,3 MDT.

PRINCIPAUX INDICATEURS MONETAIRES ET DES PRIX

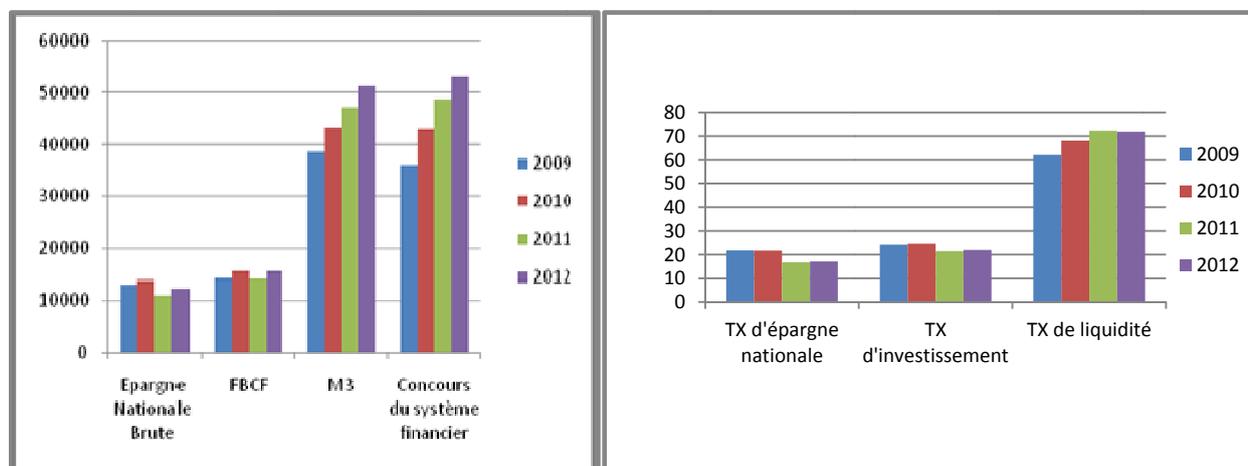
(En MDT sauf indication contraire)

Désignation	2009	2010	2011	2012	Variation en %	
					2011/2010	2012/2011
- Epargne Nationale Brute (en MDT)	12.834	13.831	10.995	12.341	-20,5	12,2
- Taux d'Epargne Nationale (en % du RNDB) ¹	21,8	21,7	16,8	17,1	-4,9	0,3
- Formation brute de capital fixe	14.206	15.544	14.084	15.683	-9,4	11,4
- Taux d'investissement (en % du PIB)	24,2	24,6	21,5	22,0	-3,1	0,5
-Indice des prix à la consommation (base 100 en 2005)	117,0	122,2	126,5	133,5	3,5	5,6
-Masse Monétaire M3 du système Financier (en MDT)	38.591	43.268	47.203	51.191	9,1	8,4
-Taux de liquidité de l'économie (M3/PIB) en %	62,1	68,1	72,2	71,8	4,1	-0,4
-Concours du système financier à l'économie	36.060	43.142	48.919	53.192	13,4	8,7

Source : Banque Centrale de Tunisie, Ministère de la Planification et de la Coopération Internationale, Ministère des Finances et Institut National de la Statistique (INS).

(¹) Variations en points de pourcentage.

Evolution des principaux indicateurs monétaires et des prix



2-4 - Les paiements extérieurs

Les paiements extérieurs ont clôturé l'année 2012 sur un excédent de 2.138 MDT contre un repli de 2.391 MDT en 2011, ils ont été tirés par les opérations en capital et financières grâce à une forte mobilisation de ressources extérieures, provenant essentiellement de tirages sur emprunts extérieurs et dons extérieurs, ce qui s'est traduit par une consolidation des avoirs nets en devises qui ont atteint 12.576 MDT contre 10.581 MDT, soit l'équivalent de respectivement 119 et 113 jours d'importations.

En revanche, le déficit de la balance courante s'est encore creusé cette année, soit 5.812 MDT ou l'équivalent de 8,1% du PIB contre 4.766 MDT ou 7,3% du PIB l'année précédente, imputable à l'aggravation du déficit commercial en rapport avec l'accroissement des importations à un rythme plus élevé que les exportations (13,3% contre 5,8%). Par contre et grâce à la réalisation d'importantes recettes touristiques, le solde de la balance des services s'est accru de près de 1.000 MDT. Il en est de même pour les revenus de facteurs et transferts courants, en surplus de 670 MDT après avoir accusé un déficit de 112 MDT une année auparavant. Ces résultats ont permis d'amortir la détérioration du déficit courant.

PRINCIPAUX INDICATEURS DES PAIEMENTS EXTERIEURS

(En MDT sauf indication contraire)

Désignation	2009	2010	2011	2012	Variation en %	
					2011/2010	2012/2011
-Déficit de la Balance commerciale (FOB/CAF)	6.409	8.298	8.603	11.635	3,7	35,2
-Taux de couverture (Export/Import en %) ¹	75,2	73,9	74,5	69,5	0,6	-5,0
-Recettes touristiques	3.472	3.523	2.433	3.175	-32,9	30,5
-Déficit courant (en % du PIB)	2,8	4,7	7,3	8,1	2,6	0,8
-Solde de la Balance Générale des paiements²	+2.204	-274	-2.391	2.138	-2.117	4.529
-Coefficient du service de la Dette Extérieure (en % des recettes courantes) ¹	10,6	9,3	10,6	10,5	1,3	-0,1
-Taux d'endettement extérieur (en % du RNDB) ¹	37,3	36,9	38,8	39,5	1,9	0,7
-Déficit budgétaire (en % du PIB)^{1,4}	3,0	1,1	3,5	5,1	2,4	1,6
-Endettement total de l'Etat/ PIB (en %)¹	42,9	40,2	43,9	46,4	3,7	2,5
- Créances Nettes sur l'extérieur²	9.631	9.078	5.749	7.143	-3.929	1.394
- dont : avoirs nets en Devises ²	13.353	13.003	10.581	12.576	-2.422	1.995
en jours d'importations ³	186	147	113	119	-34	6
-Créances nettes sur l'Etat²	6.735	6.567	8.048	9.379	1481	1.331
-Concours du système financier à l'économie	36.060	43.142	48.919	53.192	13,4	8,7

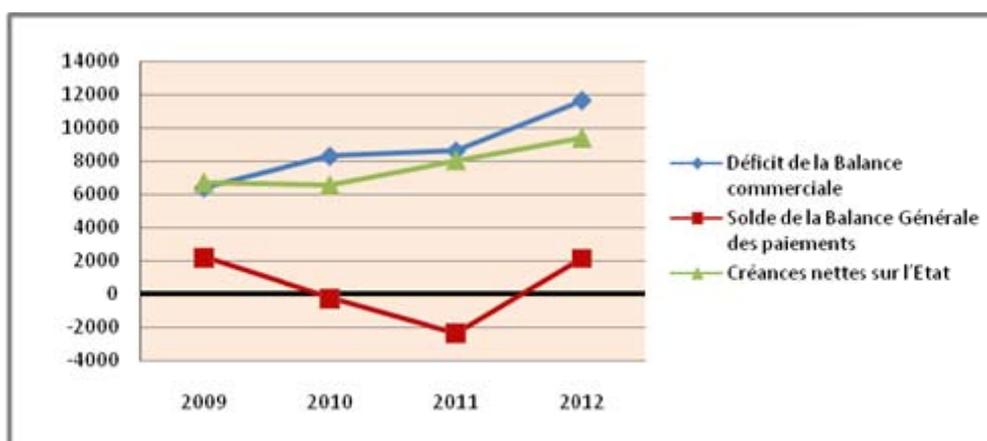
Source : Banque Centrale de Tunisie, Ministère de la Planification et de la Coopération Internationale, Ministère des Finances et Institut National de la Statistique (INS).

(¹) Variations en points de pourcentage.

(²) Variations en MDT.

(³) Variations exprimées en jours.

(⁴) Hors privatisations et dons.



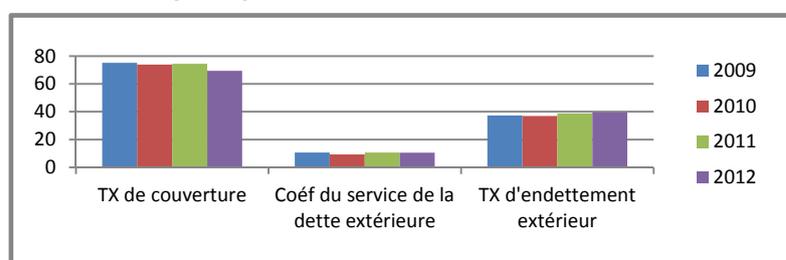
Néanmoins, cette situation a aggravé les problèmes de mobilisation des ressources extérieures pour le financement du déficit courant mais aussi en matière d'appui budgétaire. C'est ainsi que la Tunisie a procédé en 2012 à l'émission d'un emprunt obligataire souverain qui a permis de mobiliser une enveloppe de 485 millions de dollars (près de 730 millions de dinars) avec une maturité de sept ans, assortie d'un coupon de 1,686% l'an sous garantie du trésor américain (agissant par l'intermédiaire de l'Agence des États-Unis pour le développement international). La Banque Mondiale a aussi accordé en novembre 2012 à la Tunisie un emprunt de 500 millions de dollars (près de 775 millions de dinars) dans le cadre du Gouvernance, opportunity and jobs development policy loan. La BAD a accordé en décembre 2012 un crédit d'appui budgétaire de 387,6 millions d'euros (près de 805 millions de dinars) pour boucler le budget 2013.

En outre, les gouverneurs de la BERD ont approuvé en mai 2012 l'allocation d'un milliard d'euros à un Fonds Spécial d'Investissement BERD-SEMED en référence aux pays de la rive sud et de la Méditerranée (Maroc, Tunisie, Egypte et Jordanie), devenus membres de la BERD en 2011. Dans le même ordre d'idées, et en dépit d'un contexte de fragilité dans la région MENA, la BCT a réussi à émettre en décembre 2012, un emprunt obligataire sur le marché japonais d'un montant de 25 milliards de yens (473 MDT) assorti de la garantie de la Banque Japonaise pour la Coopération Internationale (JBIC) avec des conditions très avantageuses en termes de maturité (10 ans) et de taux des coupons (1.19% l'an).

L'évolution de la dette extérieure a été telle que le service de la dette a augmenté de 9,4% en 2012 pour s'élever à 4.089 MDT contre 3.737 MDT un an plus tôt et que le coefficient du service de la dette a pratiquement été maintenu au même niveau de 2011 (10,5% des recettes courantes contre 10,6% en 2011) et ce, en l'absence de remboursements d'échéances cette année. C'est dans ce contexte que la Tunisie a connu en 2012 une dégradation de sa notation souveraine. C'est ainsi que S&P a d'abord abaissé en mai 2012, de deux crans, la note de la dette à long terme de la Tunisie en monnaie locale et étrangère de BBB(-) à BB ainsi que celle du crédit émetteur de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) de BBB(-) à BB stable, ce qui signifie que le pays est classé désormais dans la catégorie des emprunts spéculatifs.

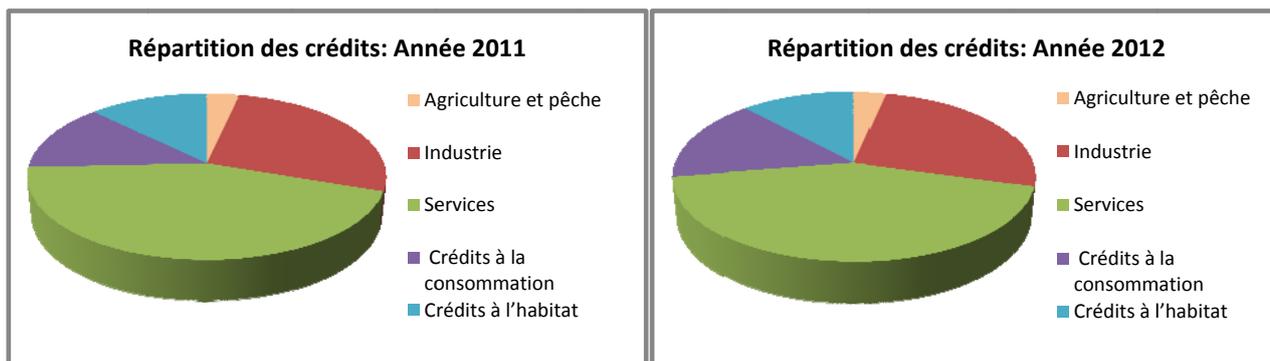
En revanche, Moody's a maintenu en septembre 2012 (puis en décembre 2012) la note Baa3 avec mise sous surveillance négative, alors que l'agence de notation Fitch Ratings a déclassé en décembre 2012 la note de la dette à long terme de la Tunisie en monnaies étrangères (IDR) de 'BBB-' à 'BB+' et l'IDR à long terme en monnaie locale de 'BBB' à 'BBB-'.

Evolution des principaux indicateurs de la dette extérieure (en %)



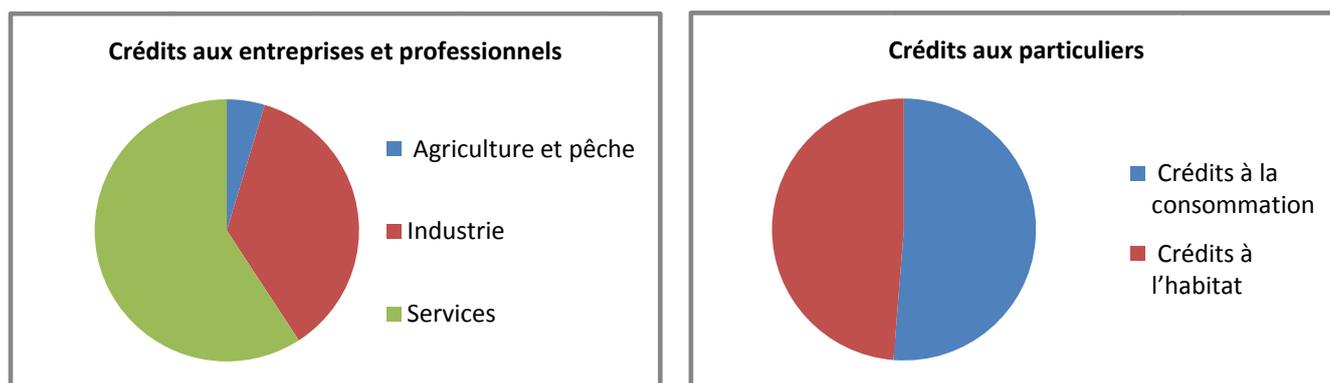
2-5- Secteur bancaire et financement de l'économie

En dépit des problèmes découlant de leur situation de liquidité, les banques ont poursuivi les efforts en vue de satisfaire les besoins des entreprises en financement grâce aux multiples interventions de l'autorité monétaire pour conforter la position du marché en liquidités. Les concours à l'économie du système financier se sont ainsi élevés à 53.192 MDT contre 48.919 MDT en 2011, en hausse de 8,7%. Quant aux crédits à l'économie, ils se sont situés à 50.528 MDT en 2012, en augmentation de 8,7%.



L'analyse de la structure de financement ventilée par secteur fait dégager les observations ci-après citées :

- Les parts des crédits accordés aux entreprises plus les professionnels ainsi qu'aux particuliers dans l'encours total des crédits à l'économie se sont élevées respectivement à 72,5% et 27,5% contre 74,3% et 25,7% en 2011. La part des crédits accordés aux professionnels a continué de reculer en 2012 au profit des crédits accordés aux particuliers.



- Le secteur des services a continué en 2012 à accaparer la plus grande part dans les crédits consentis par le système financier aux entreprises et aux professionnels, soit de l'ordre de 43%, suivi par le secteur de l'industrie avec 26,1% et le secteur de l'agriculture et pêche avec 3,3%.

- Pour ce qui est des crédits aux particuliers, les crédits à la consommation se sont élevés à 8.295 MDT contre 6.440 MDT, en augmentation de 15,6% contre 13,2% en 2011. Notant que cette hausse sensible est imputée au recours des ménages aux crédits bancaires et au reclassement des crédits d'aménagement dans les crédits à la consommation en vertu de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°2012-17 car ces crédits n'ont réellement pas servi à l'aménagement des habitations.

**VENTILATION PAR CATEGORIE SOCIALE ET PAR SECTEUR
DE L'ENCOURS DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE**

(En MDT sauf indication contraire)

Désignation	2011	2012				
			2011/10	2012/11	2011	2012
A- Crédits aux entreprises & professionnels	36.286	38.486	11,9	6,1	74,3	72,5
I- Agriculture & pêche*	1.683	1.752	11,8	4,1	3,5	3,3
Court terme	954	977	11,1	2,4	2,0	1,8
Moyen et long termes	729	775	12,8	6,3	1,5	1,5
II- Industrie	13.133	13.867	13,1	5,6	26,9	26,1
Court terme	7.721	8.267	6,8	7,1	15,8	15,6
Moyen et long termes	5.412	5.600	23,6	3,5	11,1	10,5
III- Services	21.470	22.867	11,1	6,5	44,0	43,0
Court terme	9.447	10.692	14,9	13,2	19,4	20,1
Moyen et long termes	12.023	12.175	8,3	1,3	24,6	22,9
B- Crédits aux particuliers	12.560	14.614	17,3	16,4	25,7	27,5
Crédits à la consommation	6.440	8.295**	176,9	28,8	13,2	15,6
Court terme	1.764	1.893	-7,4	7,3	3,6	3,6
Moyen et long termes	4.676	6.402	-	36,9	9,6	12,0
Crédits à l'habitat	6.120	6.319	-	3,3	12,5	11,9
Moyen et long termes	6.120	6.319	-	3,3	12,5	11,9
Total des Crédits	48.846	53.100	13,2	8,7	100,0	100,0
Court terme	19.886	21.829	9,2	9,8	40,7	41,1
Moyen et long termes	28.960	31.271	16,2	8,0	59,3	58,9

Source : Rapport Annuel de la BCT 2012.

* Il s'agit des crédits consentis directement aux agriculteurs et aux pêcheurs.

** Reclassement des crédits d'aménagement en crédits à la consommation en application de la circulaire de la BCT aux banques n°2012-17.

■ L'encours des crédits à court terme s'est établi à 21.829 MDT en 2012 contre 19.886 MDT, en progression de 9,8%. Cette hausse est due essentiellement à la forte progression des crédits alloués au secteur des services.

■ La croissance des crédits à moyen et long termes a enregistré un ralentissement par rapport à l'année dernière, en s'élevant à 8% contre 16,2% en 2012. Cette décélération est attribuée essentiellement à la baisse de l'investissement et au traitement des créances en souffrance vu le ralentissement de l'activité des opérateurs économiques.

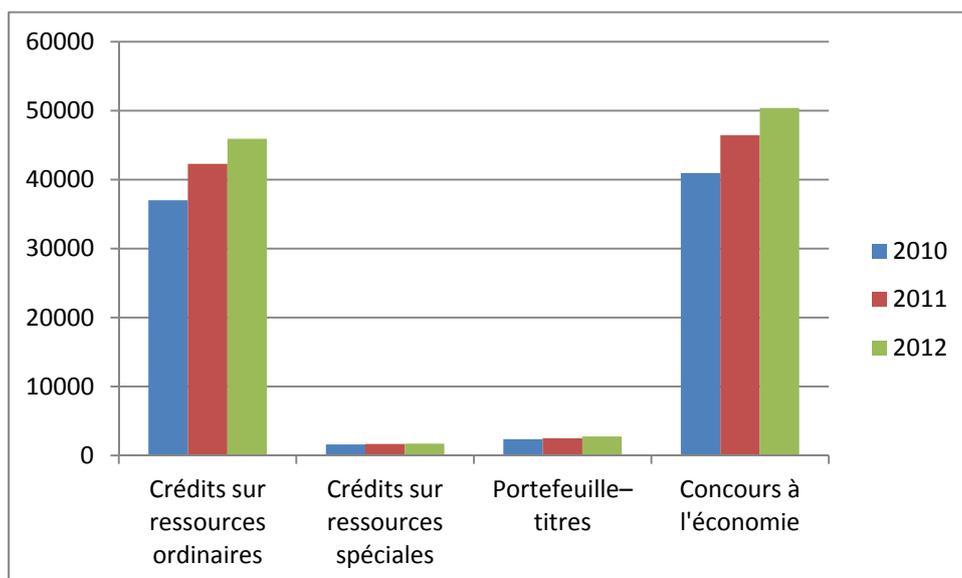
A- INTERVENTION DES BANQUES

ÉVOLUTION DES CONCOURS A L'ÉCONOMIE DES BANQUES

(En MDT sauf indication contraire)

Désignation	En millions de dinars			Variations en %	
	2010	2011	2012	2011/2010	2012/2011
Crédits sur ressources ordinaires	37.004	42.294	45.932	14,3	8,6
Crédits sur ressources spéciales	1.590	1.648	1.715	3,6	4,1
Portefeuille-titres	2.348	2.492	2.742	6,1	10,0
TOTAL	40.942	46.434	50.389	13,4	8,5

Source : Statistiques financières de la BCT Mars 2013.



Les concours à l'économie des banques se sont élevés à 50.389 MDT en 2012 contre 46.434 MDT en 2011, en hausse de seulement 8,5% contre 13,4% en 2011. Cette décélération est imputée à l'évolution de l'encours des crédits sur ressources ordinaires, en progression de 8,6% contre 14,3%.

B- INTERVENTION DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

1/ Établissements de leasing

L'activité du secteur du leasing s'est nettement améliorée en 2012 après avoir été mise à mal en 2011. Ainsi, Les mises en force en 2012 ont connu une reprise de 21,3% contre une baisse de 15,5% l'année précédente pour se situer à 1.427 MDT. L'encours du crédit-bail s'est élevé à 2.538 MDT en 2012 contre 2.305 MDT en 2011, en augmentation de 10,1% contre un accroissement de 11,4% un an plus tôt, financé essentiellement par des ressources d'emprunts bancaires.

Dans le même ordre d'idées, le produit net des établissements de leasing a atteint 124,8 MDT contre 106,1 MDT en 2011, en progression de 17,6% contre seulement 3%, il en est résulté une amélioration du coefficient d'exploitation de 1,1 point de pourcentage après s'être détérioré une année auparavant.

2/ Sociétés de factoring

Quant à l'activité des sociétés de factoring, elle a également connu un rebond par rapport à l'année dernière. En effet, le volume des factures achetées s'est élevé à 673 MDT contre 538 MDT, en hausse de 25,2% contre un retrait de 2,2% en 2011 du fait de l'amélioration de l'activité du factoring domestique. Le produit net du factoring s'est établi à 13,6 MDT contre 11,4 MDT en 2011, tandis que les charges opératoires se sont élevées à 7 MDT contre 6,1 MDT en 2011. En conséquence, le coefficient d'exploitation s'est amélioré en revenant de 53,4% à 51,8%.

3/ Banques d'affaires

Le produit net bancaire des banques d'affaires a sensiblement augmenté en 2012, soit de 233,8% pour s'établir à 2,053 MDT contre 0,614 MDT en 2011 grâce à une forte croissance de leur activité. Les charges opératoires ont été largement couvertes par le produit net contrairement à l'année dernière où seulement 48% ont pu être couvertes par le produit net.

C- FAITS AYANT MARQUÉ L'ACTIVITÉ DU SYSTEME BANCAIRE

L'activité du système bancaire a été marquée en 2012 par :

- La poursuite du resserrement de la situation de liquidité en dépit d'une intervention accrue de la Banque Centrale de Tunisie et une politique monétaire bien ciblée. Cette situation est provoquée par deux facteurs essentiels à savoir la baisse des recettes en devises des secteurs touristique et minier et le retrait massif des dépôts et le règlement des transactions commerciales en dehors du circuit monétaire.

- L'accroissement du TMM sous l'effet des pressions exercées par le manque de liquidité et l'accroissement des prix. Le TMM est ainsi passé de 3,16% en janvier à 4,18% en novembre 2012.

- La politique des banques en matière de financement a été axée sur le soutien surtout des entreprises productives afin de maintenir les emplois vu que les investissements sont devenus rares à cause de l'insécurité tout en ralentissant l'accroissement des crédits à la consommation et ce, en application des mesures prises par l'autorité de supervision bancaire visant la rationalisation de l'octroi des crédits à la consommation pour combattre l'inflation galopante et maîtriser le déficit commercial. Cette mesure a porté sur le maintien de l'encours des crédits à la consommation au niveau réalisé en septembre 2012 faute de quoi une pénalité égale à 50 % de l'enveloppe en sus serait mise en réserves obligatoires à la BCT. Ce taux a été ramené à 30 % à partir du mois d'avril 2013.

- des efforts supplémentaires en matière de constitution de provisions notamment collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

- Le renforcement des règles prudentielles en matière de solvabilité, de maîtrise des grands risques et de sanctions en cas d'infractions. La circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991 a été révisée dans le sens :

- du relèvement progressif du ratio minimum de solvabilité pour le porter à 9% à fin 2013 puis à 10% à fin 2014 en vue de converger vers les exigences de Bâle III,
- de limitation à partir de 2013 des normes sur les grands risques, et
- de l'institution d'une grille de sanctions pécuniaires pour toute infraction aux normes prudentielles en plus d'une sanction prudentielle sous forme d'exigence supplémentaire en fonds propres.

- Le secteur bancaire a connu tout au long de l'année des mesures entrant dans le cadre de l'amorce du plan de sa restructuration en s'attaquant à la gouvernance définie par la circulaire de la BCT aux établissements de crédit N° 2011-06 du 1^{er} juillet 2012 ayant réhabilité le Conseil d'Administration, ayant créé les comités stratégiques issus du Conseil d'Administration de l'établissement, ayant obligé de nommer au moins deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les intérêts des petits porteurs.

- Le lancement d'un appel d'offres international pour une mission d'audit indépendant des banques publiques, à savoir la STB, la BNA et la BH. Les objectifs de ces missions conduites par des cabinets internationaux consistent à évaluer leurs actifs nets et leur compétitivité, à cerner et à clarifier les difficultés qu'elles rencontrent et enfin à déterminer le rôle qu'elles peuvent jouer dans l'économie nationale.

- La poursuite de la stratégie de croissance à travers l'extension du réseau d'agences bancaires avec l'orientation de la politique commerciale vers la spécialisation des agences et le ciblage de la clientèle pour une meilleure efficacité.

- Le développement des moyens de paiement au moyen de:

- L'installation de 110 nouveaux DAB/GAB fin décembre 2012 contre 81 fin décembre 2011 ;
- Le raffermisssement du réseau des commerçants affiliés au paiement électronique de 2,8% après avoir accusé une contraction de 1%, soit 14.895 affiliés contre 14.491 fin 2011 ;
- L'installation de 459 nouveaux TPEs, portant leur nombre à 12.728 ;
- La poursuite du retrait du nombre de cartes émises, soit 2.264.620 cartes contre 2.373.415, accusant un recul de 4,6% contre une baisse de 0,4% enregistrée en 2011 ;
- Le rebondissement du nombre de transactions réalisées par carte de 15,1% contre une régression de 3% en 2011 s'élevant ainsi à 48,8 millions d'opérations contre 42,4 millions un an plus tôt ;
- Un montant global de transactions de 5.496 MDT durant les douze mois 2012 contre 4.594 MDT au cours des douze mois 2011, en hausse de 19,6% ;
- Le volume des transactions de paiement réalisées a été porté à la hausse après avoir accusé une baisse en 2011, en se situant à 797 MDT contre 645 MDT, soit un accroissement de 23,4%.

- L'exercice du rôle de banque citoyenne et acteur de développement global et durable et ce, en menant des actions en matière de partage de citoyenneté et de responsabilité sociétale visant l'épanouissement de la jeunesse défavorisée.

- Enfin, pour ce qui est du comportement des titres des établissements de crédit cotés à la Bourse de Tunis, ceux-ci ont reflété l'instabilité et le manque de visibilité qui règnent sur le climat des affaires. La forte correction des cours des valeurs bancaires a fortement influencé la tendance boursière du marché. L'indice TUNBANK qui représente près de 51% de l'indice de référence a subi une perte de 5,9% en 2012. La dégradation de la note souveraine de la Tunisie par les agences de notation internationales en 2012 et les attaques de part et d'autres à l'encontre des banques ont énormément contribué à ces résultats alors que l'activité des banques tunisiennes depuis 2011 censée être basée sur la confiance, se trouve lésée par la chute du régime et les tiraillements politiques.

2-6- Evolution des indicateurs de rentabilité

A- BANQUES

Le produit net bancaire (PNB) des banques a enregistré en 2012 une amélioration de 232,5 MDT ou 11,2% contre 74,3 MDT ou 3,7% en 2011, atteignant ainsi 2.314,9 MDT en 2012 contre 2.082,4 MDT en 2011. La rentabilité par marge d'intérêts s'est élevée à 58,1% contre 57,3% une année auparavant, en augmentation de 0,8 point de pourcentage. De même, la marge sur commissions a augmenté de 0,4 point de pourcentage en passant de 21,9% en 2011 à 22,3% en 2012. La progression de la marge sur commissions s'est répercutée positivement sur le taux de couverture des frais du personnel par les commissions nettes qui a augmenté de 2,1 points de pourcentage portant ce taux à 58,4% et ce, après avoir enregistré un repli de 5,6 points de pourcentage en 2011 suite à une augmentation sans précédent des frais de personnel.

L'augmentation du PNB accompagnée d'une maîtrise des charges opératoires s'est traduite par une amélioration du coefficient d'exploitation qui est revenu de 51,1% en 2011 à 50,3% en 2012. L'accroissement de l'encours total des dépôts de la clientèle à un rythme plus important que celui des crédits, soit 11% contre 7,6%, a engendré une baisse du taux de transformation de 3,3% en revenant de 106,9% en 2011 à 103,6% en 2012. En revanche, le taux de couverture des créances a augmenté de 3 points de pourcentage contre un repli de 7,2 points de pourcentage en 2011, se situant ainsi à 96,5% en 2012 contre 93,5% une année auparavant.

L'augmentation du résultat net des banques a favorisé l'amélioration des indicateurs de rentabilité des fonds propres (ROE) de 1,3 point de pourcentage en s'élevant à 7,6% en 2012 contre 6,3% en 2011, tandis que le rendement des actifs (ROA) s'est maintenu à son niveau, soit 0,6%.

Toutefois, l'APTBEF estime que la dégradation de l'environnement économique peut affaiblir les capacités de résilience du secteur bancaire. A ce titre, un stress testing macroprudentiel a été mené en fonction des scénarii retenus dans les projections macroéconomiques de la croissance tel que proposé dans le budget économique pour l'année 2013 mais aussi du dernier cadrage macroéconomique du FMI. Il tient aussi compte des modulations de politique monétaire opérées par la BCT en matière de taux directeur. Les simulations top down sur le Produit Net Bancaire (PNB) des états financiers consolidés du secteur bancaire public à fin 2012 dénotent globalement pour l'année 2013 d'un impact négatif net sur le PNB (en variation) de chocs macro-économiques suivants :

Chocs mono et multi-facteurs macroéconomiques	Explications	Impacts sur le PNB en variation (moyenne en points de pourcentage)
Révision à la baisse des perspectives de croissance en 2013	Le risque de contraction réelle de l'activité entraînerait une baisse de la consommation privée et de l'investissement ainsi qu'un déséquilibre de la balance commerciale avec, pour conséquence pour les banques, une chute des crédits aux ménages et aux entreprises parallèlement à une hausse des défaillances	-5,78
Resserrement graduel de la politique monétaire	Révision à la hausse du taux directeur de la banque centrale	+1.25
Chocs combinés		-3.89

B- ETABLISSEMENTS DE LEASING

Les mises en force du secteur du leasing ont réalisé une augmentation de 251 MDT ou 21,3% pour s'élever à 1.427 MDT en 2012 contre 1.176 MDT en 2011. Cette hausse a impacté le taux de pénétration dans le FBCF privée qui a progressé de 1,9 point de pourcentage contre un repli de 0,2 point de pourcentage en passant de 14,3% en 2011 à 16,2% en 2012.

En s'élevant à 124,9 MDT en 2012 contre 106,1 MDT en 2011, le produit net de leasing a poursuivi sa progression à un rythme plus accéléré que celui de l'année dernière, soit 18,8 MDT ou 17,7% contre 3,4 MDT ou 3,3% un an plus tôt. Le coefficient d'exploitation s'est amélioré de 1,2 point de pourcentage, en s'établissant à 33,9% contre 35,1%.

Chapitre 2 : L'Activité de l'Association

L'activité de l'Association pendant l'année 2012 a porté sur des actions menées en vue d'une meilleure contribution de la profession au développement économique du pays. A cet effet, le champ d'intervention de l'Association a englobé ses activités courantes ainsi que la participation à divers projets relatifs à l'activité bancaire et financière.

1- CONDUITE DE PROJETS INTERBANCAIRES ET GOUVERNANCE DE LA MONETIQUE :

• Activité des commissions interbancaires de la Monétique :

Commission interbancaire « Affiliation »

Opérant sous l'égide de l'Association et chargée de faire évoluer l'activité d'affiliation des commerçants au système de paiement par carte conformément aux objectifs assignés dans la convention interbancaire, la commission « affiliation » a poursuivi ses travaux en faveur de la mise en place d'une stratégie communautaire visant la promotion du commerce de proximité et le paiement par carte.

Les travaux de ladite commission portent sur :

- Le réexamen de la liste du commerce de proximité pour étudier la question de la non rentabilité des opérations de paiement liées à ce commerce ;
- La révision de la méthode de calcul du taux de disponibilité des GABs ;
- Le réexamen du projet de l'acquéreur unique en Tunisie ;
- La mise en place de mesures d'encouragement (programme de fidélité) à l'utilisation de la carte bancaire comme moyen de paiement ; et
- Le lancement d'une enquête de satisfaction auprès des commerçants et des porteurs.

Dans ce cadre et en vue de concrétiser les actions susmentionnées, la commission « Affiliation » a créé, en 2012, les sous comités suivants :

- Sous- comité « Maîtrise des charges » : ce comité est chargé de l'étude du projet de mise en place de l'acquéreur unique en Tunisie ayant pour objectif de réduire le coût de l'affiliation.
- Sous-comité « Rentabilité » : ce comité est chargé de déterminer les coûts réels et les seuils de rentabilité des transactions achat auprès du commerce de proximité.
- Sous-comité « Incitation du porteur » : la création de ce comité vise essentiellement l'encouragement à l'utilisation de la carte comme moyen de paiement. Les mesures préconisées dans ce cadre, pourraient porter sur un programme de fidélité, une éventuelle ristourne de la commission d'interchange ou des campagnes promotionnelles et des concours.

La synthèse des travaux réalisés par les sous-comités précités a fait l'objet d'une étude visant l'évaluation de l'état des lieux de la monétique en Tunisie à travers notamment l'identification des problèmes relatifs au faible développement survenu courant 2011 et ce, en vue de cerner un plan d'action bien approprié à toutes les parties concernées (le porteur de la carte, le commerçant et la banque) dans un but ultime de développer l'activité de la monétique en Tunisie.

Commission interbancaire « Communication »

Les travaux de cette commission ont abouti durant l'année 2012, au lancement d'une enquête préliminaire de satisfaction auprès des commerçants et des clients sous forme d'un questionnaire élaboré par un bureau d'étude de la place.

Cette enquête a concerné notamment :

a/ Les particuliers porteurs de la carte bancaire :

- Les résultats de la cible des particuliers porteurs de cartes bancaires

- Perception du système de paiement par carte
- Satisfaction (paiement et retrait par carte bancaire)

b/ Les commerçants :

- Les commissions imputées par les banques
- Les moyens de paiement préférés par les commerçants
- Les problèmes rencontrés dans l'utilisation des TPE et les réclamations
- Fréquence d'utilisation des cartes bancaires
- Perception du système de paiement par carte
- Satisfaction (paiement et retrait par carte bancaire)

- **Suivi « Fraude par cartes bancaires »**

Suite aux incidents de fraude survenus sur les DABs de différentes banques de la place au mois de décembre 2012, se traduisant par des opérations de retrait effectuées sur des cartes à piste à partir du procédé connu sous l'appellation « skimming » qui consiste à se procurer les codes confidentiels et les informations revenant aux porteurs de diverses banques enregistrées sur la piste de la carte, la Communauté Monétique a pris des mesures immédiates en vue de pallier à cette vague de fraude principalement :

- Arrêter le Fall Back National Emetteur ;
- Mettre en place un monitoring des transactions suspectes ;
- Rembourser les clients touchés par cet incident au cas par cas après vérification suivant une procédure préalable convenue par la Communauté dont l'exigence auprès du client d'une copie du PV de dépôt d'une plainte auprès de la police.

Parallèlement aux actions engagées auprès de la brigade économique pour poursuivre les fraudeurs, des réunions communautaires de suivi ont été organisées, sous l'égide de l'Association, en vue de détecter les insuffisances du système et en vue de juguler la fraude par cartes bancaires par le développement de la surveillance régulière du réseau tant par les banques que par la Société Monétique de Tunisie pour les opérations sur DAB, TPE et e-commerce.

- **Relations avec VISA**

La Communauté Monétique Tunisienne a pu, sous l'assistance de la structure de gouvernance de la monétique, renforcer les relations avec VISA Inc. notamment par la conclusion, en 2012, d'un accord intitulé Accord Hold Harmless Agreement (HHA) visant à booster l'activité de la monétique en Tunisie à l'échelle nationale et internationale. Selon cet accord, VISA Inc. est désengagée de toute responsabilité de garantie des risques liés aux transactions domestiques et ce, pour éviter la constitution par les banques d'une caution bancaire ou un cash collatéral suite à la détérioration de leur risque selon le modèle d'évaluation de risque de Visa, ce qui revient à dire que seules les transactions monétiques à l'international seraient garanties désormais par Visa Inc. Notant que l'activité de la monétique est suivie mensuellement par le comité de pilotage présidé par la Banque Centrale de Tunisie.

- **Publication et communication des Statistiques Monétiques**

La structure de gouvernance de la monétique assure la diffusion mensuelle des notes relatives à l'évolution des indicateurs de la monétique via le site de l'APTBEF et cette structure avec l'appui de la Société Monétique de Tunisie ne ménage aucun effort pour informer le public et particulièrement les médias des derniers développements.

Les efforts déployés par cette structure ont permis de constater que l'activité de la monétique en Tunisie s'est affirmée au cours des six dernières années par le développement de l'émission de cartes, l'installation des GABs et l'extension du réseau des commerçants affiliés au paiement électronique.

2- QUESTIONS D'ACTUALITE DE LA PROFESSION :

• Loi FATCA

La nouvelle taxe « Foreign Account Tax Compliance Act – FATCA est une Loi mise en place par le gouvernement américain qui impose aux institutions financières étrangères de déclarer auprès de l'administration fiscale américaine (IRS – Internal Revenue Service) des données concernant leurs clients américains. L'évaluation des conditions de sa mise en application dans les banques tunisiennes a été largement discutée par la profession, notamment en présence de représentants des autorités publiques, à savoir les Ministères de la Justice, des Affaires Etrangères et des Finances et la BCT.

Une requête a été adressée à la présidence du gouvernement afin d'arrêter la position de la Tunisie pour l'adoption de cette Loi. Conformément aux décisions du Conseil Ministériel réuni en août 2013, un comité a été constitué sous la tutelle du Ministère des finances, chargé d'étudier le dossier FATCA. Les travaux dudit comité, composé de représentants du Ministère des Finances, du Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, de la Banque Centrale de Tunisie, de la Douane, de l'Instance nationale de la protection des données à caractère personnel et de l'APTBEF, ont abouti à la conclusion selon laquelle l'Etat tunisien est dans l'obligation d'adhérer à la loi FATCA car l'impact de la non-adhésion à cette Loi sur le système tunisien en général et les institutions financières tunisiennes en particulier est néfaste. Ledit comité a recommandé une démarche à suivre pour adhérer à la loi et qui consiste à :

- 1- Faire une déclaration d'intention par voie diplomatique à travers laquelle l'Etat tunisien donne son accord de principe pour adhérer à la loi FATCA à l'instar de plusieurs pays à travers le monde ;
- 2- Entrer en négociation avec les Etats-Unis pour établir une convention bilatérale dans le cadre de la loi FATCA.
- 3- Autoriser les institutions financières tunisiennes à adhérer individuellement à ladite loi à travers l'inscription sur le site web de l'IRS;
- 4- Choisir le vis-à-vis de l'IRS habilité à lui transférer des données, à savoir la Banque Centrale de Tunisie ou le Ministère des Finances.

• Etude sur la liquidité bancaire

La question de la liquidité bancaire a émergé depuis les événements du 14 janvier 2011 et a pris de l'ampleur au fil du temps pour évoluer vers une crise aigüe sans précédent provoquée par l'arrêt d'activité des secteurs du tourisme et du phosphate, principaux secteurs générateurs de flux de liquidité pour les banques. En effet et en référence à l'année 2010, cette situation a eu pour conséquence l'aggravation du resserrement de la trésorerie des banques qui a été détendue par l'appui de la Banque Centrale de Tunisie en agissant en qualité de prêteur de dernier ressort.

L'étude menée par la profession a démontré que la crise de liquidité du système bancaire trouve son origine en dehors de la gestion des banques mais plutôt dans la crise sociopolitique que connaît le pays.

Les actions qui ont été ciblées par la Banque Centrale de Tunisie pour cantonner le volume de refinancement des banques et juguler l'inflation méritent d'être complétées par le décloisonnement entre le marché monétaire en dinars et le marché monétaire en devises, l'extension du champ d'utilisation de la pension livrée aux OPCVM, la création du marché des dérivés de taux afin de permettre aux banques de se couvrir contre le risque de taux d'intérêt et de dynamiser les échanges entre elles, l'élargissement des crédits à risque limité et des maturités des crédits acceptés aux opérations de refinancement et la libéralisation totale des conditions de banque.

Certaines de ses mesures ont été prises en considération par la Banque Centrale de Tunisie notamment en ce qui concerne la pension livrée et la libéralisation de la rémunération des dépôts à terme et les autres devraient, à notre avis, suivre avec l'amélioration de la situation économique. Cependant, la tendance en ce moment est plutôt au refinancement des titres de l'Etat puisque les dernières mesures de la BCT prises dans le cadre de l'organisation du marché monétaire obligent les banques à présenter en garantie de leurs opérations de refinancement une quotité minimale de 10% en effets publics négociables au titre des contreparties. Cette quotité sera portée à 20% à partir du 31 décembre 2013, ceci étant associé à une décote de 10% sur l'encours en principal des créances admises au refinancement. Ces

mesures pourraient amener les banques à opter pour une politique de crédit plus restrictive, ce qui limiterait leur soutien à l'économie.

- **Refinancement des banques auprès de la Banque Centrale de Tunisie**

Le refinancement est devenu un sujet de préoccupation pour les banques, contenu du contexte actuel de l'activité économique marquée par un tarissement de la liquidité bancaire induit par le recul de la croissance.

Les banques font face, en effet, à de graves difficultés de trésorerie. En fait, elles enregistrent depuis l'année 2011 un déficit structurel de liquidité, ce qui a impacté négativement leur ratio de liquidité qui devient pour la plupart d'entre elles en-dessous de la norme réglementaire. La contraction de liquidité bancaire persiste en dépit des actions entreprises par la Banque Centrale de Tunisie.

En corollaire, les instruments du marché monétaire tels que les certificats de dépôt, les billets de trésorerie et les produits de placement à terme ont connu une hausse substantielle de leur taux d'intérêts à cause des restrictions faites aux banques sur la rémunération des dépôts à terme avant leur libéralisation début 2013.

A ce titre, La profession recommande:

- d'élargir les maturités appliquées aux opérations de refinancement : cette mesure constitue actuellement une nécessité pour détendre la pression sur la trésorerie des banques vu que le déficit enregistré est structurel. D'ailleurs, certaines banques centrales, dont notamment la Banque Centrale Européenne, ont opté pour cette alternative afin de soutenir les banques affectées par la crise mondiale qui sévit depuis 2008 en autorisant des opérations de refinancement à terme (échéance à 36 mois avec l'option de remboursement anticipé),

- d'assouplir les critères d'éligibilité des crédits au refinancement : cet assouplissement consiste à accepter au refinancement les papiers de la classe 1 et les créances de la classe 0 relative aux crédits logement et crédits immobiliers étant donné que seulement 10% des crédits bancaires sont refinancés auprès de la Banque Centrale de Tunisie. Les banques n'ont pas d'objections quant à la fixation d'un quota à ne pas dépasser pour les crédits immobiliers tout en excluant l'immobilier de luxe. Il est également proposé de tenir compte des améliorations de créances classées sur la base de la déclaration des banques et d'autoriser leur acceptation au refinancement.

En outre, il est recommandé de suspendre temporairement ou d'assouplir la condition de 30% de fonds propres exigée pour les entreprises pour être éligible au refinancement auprès de la BCT en raison du fait que les entreprises tunisiennes sont sous-capitalisées et ne peuvent dans l'immédiat remédier à cette faiblesse. Un contrôle a posteriori peut être effectué au vu du reporting trimestriel fait à la BCT :

- d'alléger l'enveloppe des crédits alloués à certaines entreprises publiques telles que l'office des céréales et la STIR qui en dépit de leur impact sur la trésorerie des banques ne sont pas admis au refinancement auprès de la BCT et pourtant, la garantie de l'Etat constitue une contrepartie valable,

- de traiter la question du refinancement des banques au cas par cas : il est recommandé d'opter en matière de refinancement pour des mesures correctrices selon la situation de chaque banque,

- d'afficher des règles claires en matière de refinancement à appliquer pour toutes les banques en veillant à les ajuster régulièrement en fonction du contexte socio-économique.

- **Taux effectif global (TEG)**

La méthode actuelle de calcul du TEG, taux de base pour la fixation du taux de l'usure, connaît des limites notamment après la limitation de l'amplitude pour la détermination du taux de l'usure au 1/5 du taux effectif global au lieu du 1/3. Cette méthode est devenue une cause de perte d'argent pour les banques suite à la baisse du TMM à deux reprises en 2011.

A noter que les banques se trouvent contraintes d'abandonner des commissions et même une partie des intérêts pour se conformer au taux d'intérêt excessif en raison de son niveau bas sachant par ailleurs

que les établissements financiers n'ont pas le même coût de ressources pour être soumis au même taux excessif comme c'est le cas des banques islamiques et des sociétés de factoring.

De même, le TEG pour le secteur du leasing semble relativement biaisé par l'activité leasing de certaines banques universelles dont le coût des ressources est nettement moindre. De ce fait, le calcul d'un TEG moyen pondéré par le poids de financement accordés par chaque établissement de crédit s'impose pour avoir un taux d'intérêt effectif moyen révélateur du marché.

La profession a sollicité la révision de la méthode de calcul du TEG, du taux effectif moyen et du taux d'intérêt excessif dans le sens où:

- La période de déclaration du TEG, estimée trop longue empêchant de tenir compte de certains faits qui peuvent éventuellement se produire et impacter le calcul du TEG, serait ramenée à un mois au lieu du semestre actuellement ;
- La création de nouvelles catégories de crédit spécifiques à l'activité des sociétés de factoring et des banques islamiques répondrait à leur spécificité ;
- La Modification du calcul du taux d'intérêt effectif moyen afférant à chaque catégorie de crédit par pondération du TEG afférant à chaque catégorie de crédit par le poids des financements accordés permettrait d'éviter de tirer vers le bas le taux d'intérêt effectif moyen ;
- La réinstauration de l'amplitude du «1/3» au lieu du «1/5» actuellement pour la détermination du taux d'intérêt excessif à l'instar des pratiques internationales;

A noter qu'une catégorie de crédit spécifique au financement factoring a été ajoutée en 2013 aux autres catégories de crédits par circulaire de la BCT aux établissements de crédit n°2013-12.

• **Baisse des crédits à la consommation**

La Banque Centrale de Tunisie a décidé par circulaire aux établissements de crédit du 4 octobre 2012 de rationaliser l'octroi des crédits à la consommation par les banques en limitant leur encours à celui du 30 Septembre 2012 et ce, dans le but de juguler l'inflation et maîtriser la détérioration du déficit commercial. Ce taux a été ramené à 30% à partir du mois d'avril 2013.

Cette mesure a contraint les banques à abaisser le volume de crédits à la consommation, ce qui a eu un impact très négatif sur leurs comptes d'exploitation et sur leur modèle de croissance sans oublier le préjudice causé aux banques dans la gestion de leur relation avec leurs clients suite au contrôle des avances sur salaires communément connu sous le vocable « rouge ».

Pour atténuer les effets de ces mesures et ne pas impacter négativement la croissance économique, la profession recommande de :

- Elargir la liste des crédits court terme aux crédits d'aménagement classés auparavant comme crédits long terme en tant que crédits d'habitat.
- Accepter une franchise de croissance des crédits à la consommation de 6% avant l'application de la réserve.
- Fixer un taux de réserve obligatoire progressif démarrant par un taux moins élevé puis l'augmenter en cas de non maîtrise de la croissance des crédits à la consommation.
- Relever l'amplitude pour la détermination du taux d'intérêt excessif correspondant aux crédits à la consommation à 50% au lieu des 20% du TEG actuellement ;
- Elargir la gamme des crédits refinancés auprès de la BCT en ajoutant tous les crédits hors les crédits à la consommation et en allégeant les conditions de refinancement pendant cette période critique : crédit immobilier, crédit habitat, crédit en devises... etc.
- Revoir le mode de calcul du ratio de liquidité pour instituer une méthode dynamique.

• **Audit des banques publiques**

Dans le cadre de la restructuration du système financier, les pouvoirs publics ont engagé une réforme des banques publiques. A cet égard, un appel d'offres international a été lancé pour une mission d'un audit indépendant des banques publiques, soient la STB et trois de ses filiales, la BNA et deux de ses

filiales et la BH et trois de ses filiales. L'objectif de la mission entamée en 2013 et dont le coût s'élève à près de 9 MDT, vise à élaborer une approche claire à même de remédier aux difficultés auxquelles ces banques font face depuis longtemps. Il s'agirait de cerner les insuffisances sur le plan financier, social et technique et de proposer un programme de réforme pour leur restructuration éventuelle.

A noter que le budget de l'Etat pour l'année 2014 prévoit un montant de 500 MDT qui sera consacré au renforcement des fonds propres des banques publiques et qui s'insère dans le cadre du respect des normes de gestion prudentielles prévues par la circulaire de la BCT aux établissements de crédit N° 2012-09.

L'achèvement des missions d'audit de la STB et la BH est prévue pour février 2014 alors que celui de la BNA sera vers mi-2014 vu le retard mis dans le démarrage.

- **Application de l'article 112 du code des droits et procédures fiscaux**

Eu égard à la question relative aux difficultés soulevées par les banques pour l'exigence de l'attestation de régularisation fiscale pour tout transfert d'opérations courantes, objet de l'article 112, la question a été soumise au Ministre des Finances l'informant des obstacles entravant la bonne application des dispositions de l'article susvisé et surtout des répercussions du départ des investisseurs étrangers sur l'économie. La question a été étudiée par le Ministère et l'article 41 de la Loi de Finances 2013 est en effet venu assouplir l'application des procédures de transfert de revenus et bénéfices à l'étranger sous certaines conditions.

En effet, la production de l'attestation n'est pas exigée en cas de transfert de revenus ou bénéfices :

- exonérés de l'impôt en vertu de la législation en vigueur ou en vertu de conventions particulières à condition d'indiquer sur la demande de transfert la catégorie des revenus ou bénéfices objet du transfert et le fondement juridique de leur exonération,
- se trouvant hors champ d'application de l'impôt à condition de mentionner sur la demande de transfert le support légal y relatif,
- ayant fait l'objet de retenue à la source conformément à la législation en vigueur à condition de produire une attestation justifiant la liquidation de la retenue à la source au titre des revenus ou bénéfices objet du transfert sur la base des taux prévus par le code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés,
- par les non résidents au sens de la réglementation des changes et ce, à condition que la Banque Centrale de Tunisie ou les intermédiaires agréés fournissent aux services des impôts dont ils relèvent un état mensuel détaillé comportant l'identité des non résidents demandeurs des opérations de transfert à l'étranger, l'identité des bénéficiaires des sommes transférées, les pays de leur résidence, les sommes objet du transfert et la retenue à la source effectuée au titre de l'impôt exigible en Tunisie.
- Le non respect des dispositions de l'article 112 du code des droits et procédures fiscaux susvisées entraîne l'application d'une amende fixée à :
 - 20% des revenus ou des bénéfices ayant fait l'objet de transfert, s'il s'agit de transfert de revenus ou de bénéfices soumis à l'impôt en Tunisie, et
 - 1% des revenus ou des bénéfices ayant fait l'objet de transfert, s'il s'agit de transfert de revenus ou de bénéfices non soumis à l'impôt en Tunisie.

- **Dynamisation du marché des changes**

La politique des changes en Tunisie demeure guidée par un objectif à moyen terme basé sur un taux de change flottant couplé à des interventions de la Banque Centrale de Tunisie pour garantir une régulation de ce marché de manière à avoir une stabilisation du taux de change réel du dinar.

Ainsi et en vue de dynamiser le marché des changes, la profession propose d'approfondir la réflexion sur les axes ci-après :

- Dynamisation de l'interbancaire spot : ce marché est appelé à jouer un véritable rôle de vecteur de croissance de l'activité et à assurer à tout moment la liquidité. Pour cela, les banques doivent sans exception s'obliger à se coter les unes les autres sous forme d'accord de place dans une fourchette de 5 points de base pour tout montant inférieur à 200 000 Usd ou l'équivalent en Euro. Pour tout montant supérieur à 1 000 000 Usd ou Euro la marge maximale devrait être de 20 points de base.

- Pour une gestion moins contraignante du change à terme : il faudrait lever la restriction sur la période pour la couverture des importations et d'exportations et d'allonger un peu plus la durée de la couverture (3 ans par exemple).

- Développement du swap de change : Le développement de cet instrument est plus que nécessaire pour une gestion moins lourde des contrats à terme. Elle permettrait également de constituer des points de référence pour la construction de la courbe de taux d'intérêts du dinar. Il est recommandé que ce marché soit animé en partie par la BCT qui, en fonction des besoins des banques servira le montant au jour le jour qu'elle jugera adéquat.

- Relance du marché des options : le lancement de ce marché a été un échec pour les raisons suivantes : marché à sens unique (vente de call), pas de possibilité de faire des options dev/dev, le comportement du dinar n'immunise pas la banque contre le risque de change qui gère ce risque.

- **Médiation bancaire**

L'APTBEF abrite depuis septembre 2012 un service commun de médiation bancaire pour les banques qui souhaitent adhérer audit service. Quatre banques de la place ont adhéré à ce service et deux autres banques sont en cours d'adhésion.

Bien entendu la banque est libre de choisir d'avoir son propre médiateur ou d'adhérer au service commun de médiation bancaire initié par l'Association. Reste à signaler que les banques ne sont pas autorisées à désigner parmi ses employés retraités comme médiateur et ce, conformément aux dernières instructions de la BCT.

- **Affaires judiciaires à l'encontre des responsables des banques et leur personnel**

Des actions judiciaires ont été intentées contre le personnel bancaire par des clients pour des raisons de recouvrement de créances contentieuses et d'exécution de jugements. Des demandes d'expertise judiciaire sur les comptes bancaires depuis la date de leur ouverture sont autorisées par les juges qui ne sont en fait qu'un faux-fuyant envisagés dans un but de gagner du temps et retarder les procédures d'exécution. Tout ceci a perturbé les services contentieux des banques et retardé l'exécution des jugements et l'accumulation des crédits non performants.

Il est à noter que les tribunaux se précipitent pour la désignation d'experts pour une mission d'expertise de comptes dont les rapports fournis n'illustrent pas toujours la réalité et beaucoup d'éléments sont occultés malgré les remarques avancées par les services des banques. Ceci n'est pas sans effets puisqu'il permet la suspension des procédures d'exécution durant la période d'expertise et a même bloqué, dans certains cas, la répartition des fonds.

Il a été, en outre, constaté d'après les rapports d'expertise que les experts ne sont pas suffisamment expérimentés en matière d'opérations et de pratiques bancaires et les reporting soumis au juge de l'affaire sont souvent partiels et insuffisants, induisant ce dernier en erreur et l'amenant à incriminer les banques et à fixer des sommes colossales en guise de dédommagement.

L'acharnement des clients mauvais payeurs contre les banques, leur personnel et même leurs dirigeants les ont amené à intenter des actions pénales les accusant d'encaisser doublement des créances et ce, pour les obliger à accepter leurs conditions. Consciente du danger qui guette la profession bancaire, l'Association s'est adressée aux Ministères des Finances et de la justice afin d'attirer leur attention sur ce phénomène et les inviter à prendre les mesures nécessaires de façon à approfondir l'étude des dossiers avant de lancer toute procédure d'instruction ou d'expertise. Un échantillonnage des affaires en question a été envoyé auxdits Ministères afin de leur démontrer l'étendu de ce fléau.

En réponse à la demande de l'Association, le Ministère de la Justice a désigné au sein du Tribunal de Tunis un Adjoint de Monsieur le Procureur de la République pour l'étude des plaintes déposées par les clients des banques et de recueillir l'avis de la banque concernée avant d'ouvrir l'instruction.

3- COOPERATION AVEC LES INSTANCES ÉCONOMIQUES :

Dans le cadre de sa stratégie de développement et conformément aux orientations tracées, l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers a renforcé au cours de l'année 2012 ses activités communautaires et a diversifié ses interventions. En agissant au nom du secteur, l'Association a affirmé sa présence et a confirmé la contribution de la profession au soutien de l'économie dans cette période de transition. Outre la collecte et le traitement des statistiques relatives au secteur, l'activité de l'Association arrêtée au 31 décembre 2012 a porté sur la conduite ou la participation aux travaux des comités objets des questions suivantes:

- **La gouvernance bancaire**

Les modalités d'application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux établissements de crédit n°2011-06 : « Renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit » ont fait l'objet d'une série de réunions au siège de l'Association. Ces travaux ont permis en collaboration avec la Banque Centrale de Tunisie d'éclairer la communauté sur les dispositions de cette nouvelle circulaire telles que :

- La composition nominative du conseil d'administration des établissements de crédit, les règles de son fonctionnement, le parcours professionnel de ses membres ;
- Les nouvelles responsabilités des comités émanant du CA des établissements de crédit : le comité des risques, le comité exécutif de crédit et le comité permanent d'audit interne ;
- L'établissement des codes : le code de gouvernance et le code déontologique fixant les principes et les règles de bonne conduite professionnelle ;
- La mise en place d'une politique formalisée et écrite en matière de gestion des conflits d'intérêt ;
- La rémunération des membres du conseil, de l'organe de direction et de l'encadrement supérieur ;
- La définition des modalités de transmission de l'information par l'organe de direction aux conseil et comités ;

- **Refonte du système fiscal**

Suite aux recommandations du Conseil National de la Fiscalité concernant la refonte du système fiscal et la préparation de la Loi de Finances 2013, la profession bancaire a travaillé sur le sujet et a soumis au secrétariat du conseil ses propositions dont ci-après les principaux points soulevés:

- Augmenter les délais de réponse au niveau des articles 16 et 17 du code des droits et procédures fiscaux de 30j à 60j,
- Réviser les dispositions de l'avance sur la taxe de la formation professionnelle (TFP) de manière à permettre aux banques de bénéficier pleinement des avantages accordés par la loi dans ce sens (l'ancien système de déclaration étant plus adéquat),
- Définir le régime fiscal des opérations de marché : change, swap de taux, FRA, options, ...
- Permettre la déductibilité des décotes sur Bons du Trésor comptabilisés conformément aux normes comptables,

- Transférer l'obligation d'opérer la retenue à la source du client à la Banque Zitouna lors de l'achat du bien objet de financement et ce sur la base de l'alinéa 3 de l'article 52 du code de l'IRPP & IS stipulant que la retenue doit être effectuée par la personne qui paie les revenus visés à l'alinéa 1er dudit article que ce paiement soit effectué pour son propre compte ou pour le compte d'autrui. En effet si le client a l'obligation d'opérer la retenue à la source, la Banque l'opérera le cas échéant,

- Admettre la déduction des dotations aux provisions constituées au titre des indemnités de départ à la retraite ainsi que les charges de cotisations payées aux sociétés d'assurance en couverture des ces indemnités,

- Accepter la non-imposition des agios réservés constitués sur les clients des classes 0 et 1 de manière à harmoniser l'approche fiscale à la réglementation de la BCT,

- Revoir le régime d'imposition des plus values sur titres réalisées par les non résidents (difficultés pratiques d'application de la réglementation en vigueur).

- **Projet de soumission en ligne des marchés publics**

Ce projet consiste à étudier des différents volets relatifs au lancement du projet de soumission en ligne des marchés publics qui s'inscrit dans le cadre de la coopération Tuniso-coréenne intitulée « la création d'un système pilote d'approvisionnement électronique : e-procurement en Tunisie », projet ayant un impact immédiat sur la célérité de réalisation des marchés publics par conséquent il y a lieu d'activer la préparation du cadre légal en impliquant toutes les parties afin de garantir sa réussite.

- **Remboursement du coût du transport de fonds**

Les coûts financiers engendrés par les opérations de transport de fonds assurées par les sociétés spécialisées sont de plus en plus élevés et qu'il convient selon certaines banques de les faire supporter par les clients notamment pour les petits montants. Ces travaux ont abouti aux conclusions suivantes :

- La préservation du droit des banques d'appliquer une facturation en fonction de la rentabilité des opérations de leurs clients.

- La planification par la banque avec son client de la cadence des collectes en fixant le nombre de passages et le montant minimum à collecter afin de réduire les frais liés à l'opération de collecte de fonds.

Aucun consensus n'a été dégagé sur le montant minimum à collecter à chaque passage car les banques qui assurent elles-mêmes le service de collecte de fonds font de ces services un avantage accordé à leurs clients.

Par ailleurs, l'Association a organisé les actions listées ci-après :

- Un séminaire de formation sous le thème « la gouvernance dans l'entreprise » conjointement avec la Société Financière Internationale « SFI », Groupe Banque Mondiale et avec la participation de la Banque Centrale de Tunisie au profit des administrateurs des banques ainsi qu'au profit des cadres supérieurs de banques chargés d'audit et des risques. Cette manifestation a pour but de sensibiliser sur les bonnes pratiques de gouvernance d'entreprises dans les banques,

- Un colloque à l'occasion de la journée mondiale du consommateur tenu le 15 mars 2012 en collaboration avec l'Observatoire des Services Bancaires (OSB) et l'Organisation de Défense du Consommateur (ODC).

- Une journée de sensibilisation autour du thème « La lutte contre le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale et la conformité aux réglementations nationales et internationales » a été organisée au profit des responsables des départements du contrôle de la conformité, services étrangers, Swift, risques, audits et informatiques du secteur financier en collaboration avec la société VITALIS « Training Consulting Software Solutions ».

- Une action de sensibilisation sur le thème «La dématérialisation des contrats à la source» co-organisée par la Société CASYOPE Services, spécialisée dans la monétique et les transactions sécurisées, en collaboration avec l'APTBEF au profit des responsables des directions finance, système d'information, marketing, stratégie et innovation des établissements de crédit. Cette action a pour objectif de présenter les enjeux, les solutions et les perspectives de la dématérialisation des contrats à la source allant de la souscription à la gestion en multi-canal (scannerisation, signatures, certifications et archivages).

En plus de ses activités ponctuelles, l'Association a pris part aux réunions et manifestations suivantes :

- Réunions périodiques des comités du COPIL tenues au Ministère de l'Industrie et de la Technologie.

- Séminaires, colloques et journées d'études organisés en Tunisie par la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement « BERD » dans le cadre de son soutien à la Tunisie après sa révolution et en préparation de l'ouverture de son bureau à Tunis ;

- Réunions sur la réforme fiscale.

- Réunions périodiques aux travaux du Conseil National de la Statistique.

- Réunions à la BCT du Comité « banque islamique » en vue de définir un cadre légal pour l'exercice de l'activité de banque islamique.

- Réunions à Alger des commissions techniques de l'Union des Banques Maghrébines « UBM » en marge de la tenue de la 41^{ème} réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'UBM, pour échanger les réflexions sur les questions de ressources humaines, le développement de la monétique au Maghreb et les échanges commerciaux.

- Réunions de travail organisées en marge des travaux du comité consultatif constitué dans le cadre du projet de refonte du code d'incitations aux investissements. La réforme du code est devenue nécessaire suite à la constatation de limites de l'actuel code. Le nouveau code aspire à répondre aux besoins et exigences de l'environnement des affaires en soutenant les intérêts des investisseurs aussi bien tunisien qu'étranger.

- Lancement du Programme Pilote pour l'accompagnement des entreprises exportatrices (PRIMO EXPORT 2012-2014) par le Centre de promotion des exportations « CEPEX ». Les modalités de réalisation dudit programme ont été discutées lors d'une première réunion tenue à cet égard en présence des différents partenaires au projet, à savoir des représentants du CEPEX, de Chambres de commerce, du FOPRODEX, de l'APII, de la FIPA, de l'UTICA, de l'UTAP, de la CONECT, de la Douane tunisienne et de l'APTBEF. Ce programme aspire à promouvoir l'exportation et le développement régional et à accroître le nombre d'exportateurs tunisiens en leur facilitant l'accès aux marchés d'exportation.

Le projet cible les petites et moyennes entreprises opérant sur le marché local. Une seconde réunion a été organisée avec les mêmes intervenants pour faire le point sur les entreprises retenues par les services du Cepex pour intégrer le programme, sélectionnées parmi tant d'autres et identifiées comme potentiellement candidates par les partenaires au projet.

- Réunion à la BCT sur la suppression de la clause d'exclusivité dans les contrats conclus par les Intermédiaires Agréés avec les Agences de transfert d'argent en vue de faire jouer la concurrence entre les opérateurs de transfert d'argent et réduire les coûts des transferts supportés par les tunisiens résidents à l'étranger. A l'issue de cette réunion, l'APTBEF a informé les sociétés de transfert d'argent transfrontalier de la décision de la BCT N° 2013-01 les invitant à se conformer à la Loi tunisienne sur la concurrence et de procéder à la suppression de leurs contrats la clause d'exclusivité.

- Participations aux travaux de la 4ème édition Euromed Capital Forum les 30 & 31 mai 2013 à Tunis. Euromed Capital Forum est une association à but non lucratif créée en 2005 et dont la mission principale consiste à faciliter le financement des PME. Elle œuvre à la promotion des échanges d'informations entre les différents acteurs et partenaires du capital investissement dans la région Euro-méditerranéenne.

- Projet de création d'un observatoire pour l'inclusion financière et ce, dans le cadre de la poursuite de la réalisation de la stratégie de la micro-finance pour la période 2011-2014. Ce projet qui s'inscrit dans le cadre du programme de soutien à la micro-finance « Micromed » financé par la BEI, fournira des services orientés vers la promotion de l'inclusion financière et particulièrement le diagnostic de l'adéquation de l'offre des services financiers aux besoins du marché, le suivi de la satisfaction des clients, la diffusion de l'information et la réalisation du benchmarking de la performance des IMF et ce, en vue d'améliorer l'offre de services par les différents acteurs de la micro-finance (autorité de contrôle, association professionnelle, régulateur).

- Journée sur les technologies de l'information et de la communication au siège de la Banque Africaine de Développement consacrée à l'importance des TIC en tant qu'outils permettant de procurer divers avantages.

- Journée nationale sur le Fonds de Promotion et de la Décentralisation Industrielle (FOPRODI) dans le cadre des efforts déployés par l'agence de promotion de l'industrie et de l'innovation « APII » pour la vulgarisation des mécanismes de financement des projets des nouveaux promoteurs et des PME et l'incitation des jeunes à l'entrepreneuriat.

- 5^{ème} rencontre internationale sur « La Crise souveraine de la dette : Genèse, état des lieux et répercussions sur la Tunisie » organisée par l'Institut des Hautes Etudes de Tunis « IHET ».

- 10^{ème} conférence de la FEMIP (Facility for Euro-Mediterranean Investment and Partnership), organisée par le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale en collaboration avec la Banque Européenne de l'Investissement et portant sur l'amélioration des services financiers offerts aux PME, la promotion de l'esprit d'entrepreneuriat et le développement des capacités des jeunes promoteurs ainsi que le renforcement de la compétitivité des moyennes entreprises.

- Séminaire sur l'innovation bancaire pour une meilleure gouvernance. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'une présentation de nouvelles technologies et de solutions IBM pour la mise en place de la bonne gouvernance dans le secteur bancaire tunisien.

- Conférence débat sur le thème « la Tunisie un an après la révolution : Bilan et perspectives d'avenir », organisée dans le cadre du lancement de la stratégie 2012-2013 de la Banque Africaine de Développement « BAD » en Tunisie.

- Journée «Le Marché Africain» à la Maison de l'Exportateur organisée par le Cepex en vue de débattre des opportunités, des recommandations et des difficultés que rencontrent les entreprises qui se lancent à la conquête des marchés africains.

- Journée d'étude au centre d'information, de formation, d'étude et de documentation sur les associations "IFEDA" ayant pour thème le « Rôle des associations dans les principes de gouvernance pour la lutte contre la corruption ».

- Workshop sur « le système de paiement électronique » organisé par VISA en vue de renforcer la sécurité de l'industrie des paiements électroniques sur le marché tunisien.

- Séminaire sur : « La régulation financière de l'après crise : de Bâle II à Bâle III » au siège de la Banque Centrale de Tunisie.

- Workshop sur la « Réforme de la loi relative à la protection des données à caractère personnel ». Cette rencontre internationale est organisée, sous la présidence du Ministère de la Justice, par l'Instance Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel (INPDP) avec le concours de la Commission Européenne et qui s'inscrit dans le cadre de l'amendement de ladite loi dont certaines dispositions ne sont pas conformes aux normes internationales.

- Table Ronde ayant pour thème « Pour une nouvelle gouvernance d'entreprise : entre cadre et pratiques » organisée par le Centre Tunisien de Gouvernance d'Entreprise (CTGE) en collaboration avec la Société Financière Internationale (SFI) et le Centre International pour l'Entreprise Privée (CIPE) et ce, dans le cadre de l'édition de la version 2012 du guide des bonnes pratiques de gouvernance des entreprises tunisiennes. Ladite version du guide a pris en compte les dernières tendances en termes de gouvernance d'entreprise en vue d'inclure dans son champ, outre les entreprises familiales, les SARL qui présentent un aspect spécifique de gouvernance d'entreprise.

- Journée d'Information sur la finalisation des travaux du comité national chargé du développement du cadre législatif de la finance islamique, organisée conjointement par le Ministère des Finances et celui de la Justice dans le but de mieux intégrer la finance islamique dans l'environnement économique et financier du pays.

- Conférence-débat sur la coordination des politiques monétaire et budgétaire organisée par la Banque Centrale de Tunisie qui vise à concevoir une stratégie permettant une croissance plus élevée et une faible inflation.

- Conférence- débat sur l'écosystème entrepreneurial et le financement de l'innovation : cas de la Silicon Valley. Cette conférence s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre Financial Services Volunteer Corps « FSVC » et l'Association Tunisienne des Investisseurs en Capital « ATIC ». Elle fait partie d'un programme d'assistance technique destiné aux établissements financiers pour promouvoir les meilleures pratiques en matière d'amélioration de l'accès au financement des PME à fort impact.

- Conférence ayant pour thème « L'entreprise tunisienne face aux nouvelles exigences de transparence et d'intégrité : quelles démarches et quelles solutions ? » organisée par GIACC « Global Infrastructure Anti- Corruption Centre ».

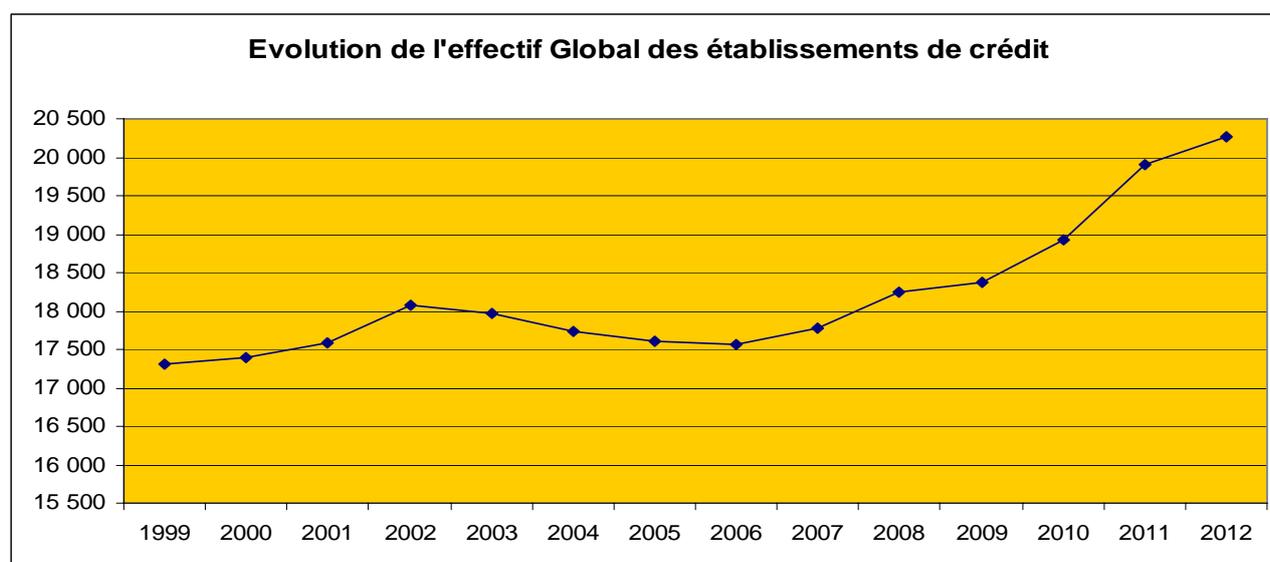
- Séminaire sur la « Lutte contre la corruption : procédures disciplinaires et conflits d'intérêts » organisé par la commission européenne en collaboration avec les services du Ministère auprès du Chef de Gouvernement de Tunisie chargé de la Gouvernance et de la lutte contre la corruption.

- Séminaire sur « les tests de résistance bancaire - stress test » organisé par la Banque Centrale de Tunisie.

1- POPULATION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :

Les établissements de crédit, membres de l'APTBEF, emploient 20.267 personnes à fin 2012 dont 94,5% dans les banques universelles. L'effectif global qui est en légère augmentation, soit plus 1,84% contre 4,86% une année auparavant, se compose de 19.029 employés permanents et 1.238 employés contractuels. Le nombre de ces derniers affiche une baisse de 8.02% en 2012 après avoir doublé en 2011.

Bien qu'elle soit relativement lente, cette évolution a été réalisée grâce à l'extension du réseau qui est passé à 1.450 agences en 2012 contre 1.389 agences en 2011 soit, l'ouverture de 61 nouvelles agences.



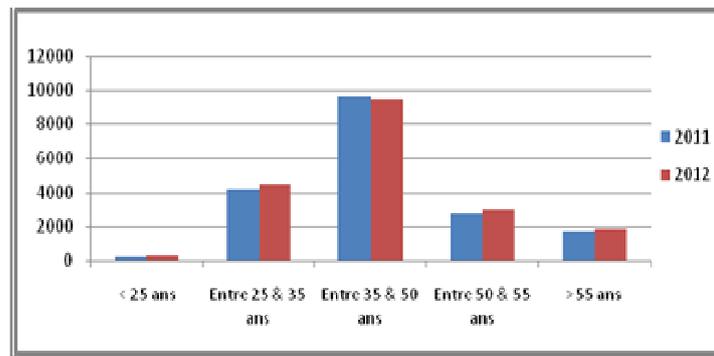
Les salariés embauchés sont en grande majorité des diplômés de l'enseignement supérieur. En effet, environ 60,22% des personnes embauchées ont un niveau d'études supérieur ou égal au Baccalauréat + 3, et 38,1% des embauches ont le niveau d'études inférieur au Baccalauréat + 3. La part des femmes est en progression continue atteignant 35,92% à fin 2012 alors que la part des hommes avec moins des 2/3 de l'effectif permanent, affiche une baisse de 0,43% en 2012 pour s'établir à 64,08%. La part des femmes cadres dans l'effectif global du système financier croît à un rythme soutenu.

RÉPARTITION DES EMPLOYÉS PAR TRANCHE D'ÂGE

CATÉGORIE D'ÂGE	2011		2012		Variation 2012/2011
	Effectif	Part	Effectif	Part	
Moins de 25 ans	207	1,12%	245	1,29%	18,36%
Entre 25 & 35 ans	4201	22,64%	4475	23,52%	6,52%
Entre 35 & 50 ans	9647	51,99%	9481	49,82%	-1,72%
Entre 50 & 55 ans	2762	14,89%	2939	15,44%	6,41%
Plus de 55 ans	1738	9,37%	1889	9,93%	8,69%

Source : APTBEF

La proportion des jeunes (les tranches de moins de 25 ans à 35 ans) représente en 2012 environ le quart de l'ensemble des employés permanents (24,80%). Les 3/5^{ème} des effectifs des employés permanents appartiennent à la tranche d'âge variant entre 35 ans à 55 ans alors que seulement 10% dépassent les 55 ans.



L'amélioration de la qualité du niveau d'embauche conjuguée à la consolidation de la formation continue diplômante ont fait évoluer fortement le niveau général de qualification de l'ensemble des employés des établissements de crédit. En 2012, plus de la moitié de l'effectif sont des cadres dont la proportion a atteint 63,63%. La part des diplômés de l'enseignement supérieur a atteint 35,71%, en légère baisse de 1,79% par rapport à l'année 2011 ; tandis que la part des diplômés de la formation professionnelle a affiché une hausse de 1,81%, passant de 5,30% en 2011 à 7,12% en 2012. La part de l'effectif devenu cadre par ancienneté, mais non diplômés de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle, a atteint 17,39% à fin 2012 contre 15,40% à fin 2011.

2- LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL (*) :

En 2012, la masse salariale globale a atteint 922 MDT contre 817 MDT en 2011, soit une augmentation de 105 MDT ou 12,9% contre un accroissement 145 MDT ou 21,6% une année auparavant. Cette hausse est due essentiellement à la progression de la rémunération du personnel permanent et des charges sociales qui ont augmenté respectivement de 84,4 MDT et 24,3 MDT. Rappelant que la rémunération du personnel permanent et les charges sociales représentent respectivement 72,2% et 19,3% de la masse salariale globale.

En MDT sauf indication contraire

Désignation	Années			Variation en Montant		Variation en %	
	2012	2011	2010	2012/2011	2011/2010	2012/2011	2011/2010
Masse Salariale globale	922	817	672	105	145	12,9%	21,6%

Source : APTBEF

(*) Les Banques et Etablissement Financiers : ATB, BFT, BNA, ATTIJARI BANK, BT, AMEN BANK, BIAT, STB, UBCI, UIB, BH, CitiBank, BTK, STUSID BANK, QNB, BTE, BZ, BTL, BTS, ABC, BFPME, ALBARAKA BANK, NAIB, IMMBANK, TL, CIL, ATL, ATTIJARI LEASING, ML, AIL, BEST LEASE, EI WIFACK LEASING, HL, UF et TF.

En 2012, le salaire de base⁽¹⁾ du personnel permanent s'est élevé à 352,2 MDT contre 306,2 MDT en 2011, enregistrant une amélioration de 45,9 MDT ou 15%. Cette évolution représente 54,4% de l'augmentation de la rémunération dudit personnel. Les cadres et les cadres supérieurs accaparent environs 60 MDT ou 71,1% de l'augmentation de la rémunération du personnel permanent. Cette progression provient essentiellement de la croissance de nombre des employés de ces deux catégories professionnelles de 519. D'une année à l'autre, les primes⁽²⁾ et les indemnités⁽³⁾ allouées au personnel permanent ont progressé respectivement de 14,8% et 26,5%. Ces dernières représentent 27,6% et 10,7% de la rémunération du personnel permanent.

La rémunération du personnel contractuel a également connu une hausse de 1,8 MDT ou 12,8%, atteignant 15,9 MDT en 2012 contre 14,1 MDT en 2011.

Les charges sociales ont progressé de 24,3 MDT ou 15,8%, passant de 153,5 MDT en 2011 à 177,8 MDT en 2012. Les autres charges liées au personnel⁽⁴⁾ ont baissé de 3,7 MDT en 2012 pour se situer à 51,8MDT contre 55,5 MDT une année auparavant.

⁽¹⁾ : Le salaire de base comprend l'indemnité provisoire complémentaire, l'indemnité de représentation ainsi que l'indemnité de transport.

⁽²⁾ : Les primes : prime de rendement, prime du 13^{ème} mois, prime bilan, prime de technicité et prime exceptionnelle.

⁽³⁾ : Les indemnités : Indemnité de fonction et autres indemnités régulières

⁽⁴⁾ : Crèche, Jardin d'enfant, Habillement, Restauration, cadeau de fin d'année, ... etc.

3- LA PRODUCTIVITÉ DE TRAVAIL :

RATIOS DE PRODUCTIVITÉ DES BANQUES

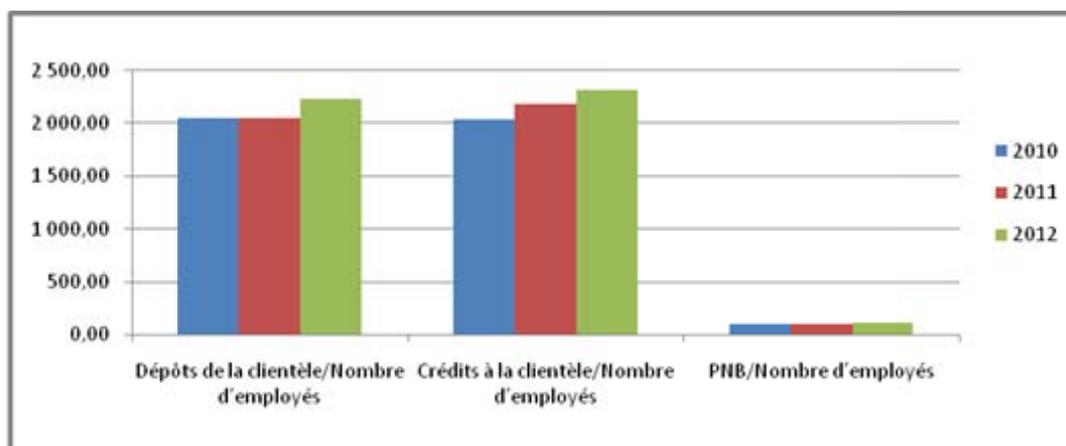
En mdt (sauf indication contraire)

Désignation	Banques ⁽⁵⁾			Variations	
	2010	2011	2012*	2011/2010	2012/2011
1- Dépôts de la clientèle / Nombre d'employés	2 057,8	2 050,1	2 237,7	-7,7	187,6
2- Crédits à la clientèle / Nombre d'employés	2 044,3	2 191,8	2 318,3	147,5	126,5
3- PNB / Nombre d'employés	112,1	110,2	120,4	-1,9	10,2
4- Cadres / Nombre d'employés (en %)	69,0	54,9	54,4	-14,1%	-0,5%
5- Femmes / Nombre d'employés (en %)	34,7	33,3	33,9	-1,4%	0,6%

Source : APTBEF

⁽⁵⁾ : L'ATB, la BFT, la BNA, ATTIJARI BANK, la BT, l'AMEN BANK, la BIAT, la STB, l'UBCI, l'UIB, la BH, CitiBank, la BTK, la STUSID BANK, la TQB, la BTE, la BZ, la BTL, la BTS, l'ABC et la BFPME.

^(*) Chiffres provisoires.



Le ratio de productivité des banques, mesuré par le rapport entre les dépôts de la clientèle et le nombre d'employés, a enregistré une hausse de 187,6 milliers de dinars contre un repli de 7,7 milliers de dinars, soit 2.237,7 milliers de dinars en 2012 contre 2.050,1 milliers de dinars en 2011.

Le taux de productivité, défini par le rapport entre les crédits à la clientèle et le nombre d'employés, a augmenté de 126,5 milliers de dinars en 2012 contre 147,5 milliers de dinars en 2011.

En s'élevant à 120,4 milliers de dinars en 2012 contre 110,2 milliers de dinars en 2011, le taux de productivité des banques universelles, déterminé par le rapport entre le produit net bancaire et le nombre d'employés, a enregistré une hausse de 10,2 milliers de dinars après avoir connu une réduction de 1,9 milliers de dinars une année auparavant.

En 2012, le taux d'encadrement, mesuré par le nombre de cadres en fonction de nombre d'employés, a enregistré un retrait de 0,5 point de pourcentage, soit 54,4% en 2012 contre 54,9% l'année écoulée.

Le taux de parité, mesuré par le rapport entre le nombre de femmes et le nombre d'employés, est passé de 33,3% en 2011 à 33,9% en 2012.

RATIOS DE PRODUCTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE LEASING

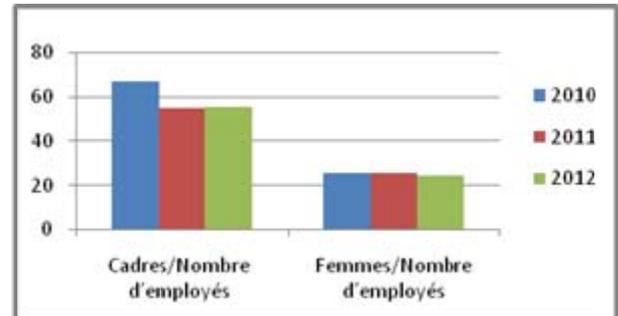
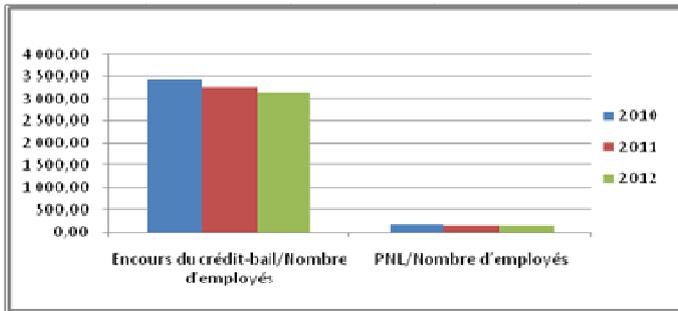
En mdt sauf indication contraire

Désignation	Établissements de Leasing ⁽¹⁾			Variations	
	2010	2011	2012*	2011/2010	2012/2011
1- Encours du crédit-bail / Nombre d'employés	3 425,5	3 264,9	3 141,1	-160,6	-123,8
2- PNL / Nombre d'employés	169,9	150,3	154,6	-19,6	4,3
3- Cadres / Nombre d'employés (en %)	66,7	54,8	55,3	-11,9%	0,5%
4- Femmes / Nombre d'employés (en %)	26,0	25,6	24,6	-0,4%	-1,0%

Source : APTBEF

(*) Chiffres provisoires.

(1) TL, CIL, ATL, Attijari L., ML, AIL, Best Lease, El Wifack Leasing et HL.



En dépit de la hausse de l'encours du crédit-bail du secteur du leasing de 10,1%, le taux de productivité, déterminé par le rapport entre l'encours du crédit-bail et le nombre d'employés, a baissé de 123,8 milliers de dinars contre un repli de 160,6 milliers de dinars un an plus tôt.

Après avoir enregistré une baisse de 19,6 milliers de dinars en 2011, le ratio de productivité, mesuré par le produit net de leasing rapporté au nombre d'employés, a augmenté de 4,3 milliers de dinars en se situant à 154,6 milliers de dinars en 2012 contre 150,3 milliers de dinars en 2011.

Le taux d'encadrement des sociétés de leasing, défini par le rapport entre le nombre de cadres et le nombre d'employés, a augmenté de 0,5 point de pourcentage, soit 55,3% en 2012 contre 54,8% une année auparavant.

La progression du nombre de femmes à un rythme moins important que celui du nombre total des employés a entraîné une baisse du taux de productivité, défini par le rapport entre le nombre de femmes et le nombre d'employés, de 1 point de pourcentage pour s'établir à 24,6%.

1



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DES BANQUES

ÉTAT DES COMPTES DU BILAN DES BANQUES EN 2012

En milliers de dinars

LIBELLE	ATB	BFT	BNA	ATTIJ. BK	BT	AMEN BK	BIAT	STB	UBCI	UIB	BH	CITIBK	BTK	STUSID BK	TQB	BTE	BZ	BTL	BTS	ABC	BFPME	TOTAL
ACTIF																						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	144 041	4 810	386 386	191 208	81 445	349 684	151 821	506 827	85 705	79 753	375 406	42 205	33 274	11 250	9 110	6 813	67 223	4 681	7 860	282 073	57	2 821 632
Créances sur les établissements bancaires et financiers	659 622	518	83 277	299 862	276 605	267 217	1 244 144	281 878	197 392	104 710	189 574	203 382	66 021	11 501	139 662	119 155	123 356	126 269	19 029	355 230	2 944	4 771 348
Créances sur la clientèle	2 499 065	139 623	6 368 316	3 247 711	2 961 617	4 959 713	5 201 106	5 653 418	2 049 947	3 051 542	4 291 555	71 090	993 315	504 076	354 707	500 233	430 192	401 845	678 686	56 754	148 271	44 562 782
Portefeuille-titres commercial	886 386	0	333 893	327 977	145 420	290 711	713 993	209 547	2 231	0	147 989	145 465	21 400	60 248	478	0	160	4 243	0	0	0	3 290 141
Portefeuille d'investissement	304 662	819	457 407	70 900	218 021	499 026	215 743	279 729	138 446	50 475	242 630	25	41 986	48 440	43 759	61 740	4 553	41 705	2 771	52	2 978	2 725 867
Valeurs immobilisées	59 243	3 045	57 180	156 290	39 554	107 914	163 129	81 797	50 419	44 534	64 181	69	21 139	7 434	13 814	13 621	46 891	8 481	7 081	1 345	713	947 874
Autres actifs	50 022	15 274	147 168	145 972	22 743	92 769	228 083	530 939	28 769	37 616	400 852	6 294	28 260	41 766	9 765	11 457	18 649	5 094	19 612	6 945	844	1 848 893
TOTAL ACTIF	4 603 041	164 089	7 833 627	4 439 920	3 745 405	6 567 034	7 918 019	7 544 135	2 552 909	3 368 630	5 712 187	468 530	1 205 395	684 715	571 295	713 019	691 024	592 318	735 039	702 399	155 807	60 968 537
PASSIF																						
Banque Centrale, CCP	44 279	65 117	1 098 316	226 208	0	552 593	6 633	181 625	70 118	67 158	0	3 727	41 594	130 385	0	0	0	0	3 549	248	0	2 491 550
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	370 398	146 033	204 190	12 891	608 048	214 871	629 055	178 161	180 678	28 896	209 445	113 371	45 181	42 938	69 206	52 037	1 863	313 284	1 197	60 865	632	3 483 240
Dépôts et avoirs de la clientèle	3 543 631	158 881	5 217 529	3 591 232	2 438 012	4 395 112	6 339 674	5 517 309	1 847 273	2 690 451	3 758 004	289 836	784 896	297 616	418 661	341 672	595 049	182 317	42 103	561 326	2 731	43 013 315
Emprunts et ressources spéciales	149 398	1 690	447 552	76 223	56 661	730 513	111 445	562 830	87 819	338 431	475 967	0	125 233	736	11 958	164 380	11 204	60	630 107	0	63 547	4 045 754
Autres passifs	35 256	10 988	262 050	131 619	107 891	187 166	250 980	699 898	118 728	95 178	815 457	33 138	40 687	42 313	9 769	9 674	27 644	14 946	19 175	51 970	2 634	2 967 161
TOTAL PASSIF	4 142 962	382 709	7 229 637	4 038 173	3 210 612	6 080 255	7 337 787	7 139 823	2 304 616	3 220 114	5 258 873	440 072	1 037 591	513 988	509 594	567 763	635 760	510 607	696 131	674 409	69 544	56 001 020
CAPITAUX PROPRES																						
Capital	100 000	5 000	160 000	198 741	112 500	100 000	170 000	124 300	80 494	196 000	90 000	25 000	100 000	100 000	60 000	90 000	70 000	70 000	40 000	50 000	100 000	2 042 035
Dotation de l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	117 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	117 000
Primes d'émissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000	0	0	0	0	10 000
Réserves	309 958	900	269 069	142 988	308 722	327 864	314 408	358 756	155 205	14 368	342 057	0	60 515	83 161	5 646	52 507	0	6 951	3 963	277	53	2 757 368
Actions propres	0	0	-1 367	0	0	0	0	-2 859	0	0	0	0	0	0	0	-840	0	0	0	0	0	-5 066
Autres capitaux propres	0	2 723	133 000	3 646	49 277	423	15	37 324	396	0	414	0	3 753	0	0	0	0	0	0	0	3 772	234 743
Résultats reportés	14	-199 851	82	725	915	1	1 113	-225 502	1	-88 450	3 211	0	133	72	-5 002	1 159	-23 568	1	-2 239	-23 410	-7 601	-568 196
Modification comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	175
Résultat de l'exercice	50 107	-27 392	43 206	55 647	63 379	58 491	94 696	-4 707	12 022	26 598	17 632	3 458	3 403	-12 506	1 057	2 430	-1 168	4 759	-2 816	1 123	-9 961	379 458
TOTAL CAPITAUX PROPRES	460 079	-218 620	603 990	401 747	534 793	486 779	580 232	404 312	248 293	148 516	453 314	28 458	167 804	170 727	61 701	145 256	55 264	81 711	38 908	27 990	86 263	4 967 517
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	4 603 041	164 089	7 833 627	4 439 920	3 745 405	6 567 034	7 918 019	7 544 135	2 552 909	3 368 630	5 712 187	468 530	1 205 395	684 715	571 295	713 019	691 024	592 318	735 039	702 399	155 807	60 968 537

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILANS DES BANQUES EN 2012

En milliers de dinars

LIBELLE	ATB	BFT	BNA	ATTIJ. BK	BT	AMEN BK	BIAT	STB	UBCI	UIB	BH	CITIBK	BTK	STUSID BK	TOB	BTE	BZ	BTL	BTS	ABC	BFPME	TOTAL
PASSIFS EVENTUELS																						
Cautions, avals et autres garanties données en faveur de la clientèle	220 203	35 695	1 349 235	245 366	365 731	864 480	998 342	998 141	687 668	468 892	380 069	6 560	111 576	97 335	18 369	62 539	12 344	83 584	84	11 484	0	7 017 697
Crédits documentaires	419 318	10 679	721 265	215 511	197 902	239 583	323 892	506 916	395 287	55 929	151 946	1 926	78 104	15 892	20 154	27 552	17 268	169 498	0	7 261	0	3 575 883
Actifs donnés en garantie	0	0	1 035 000	0	332 000	542 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 909 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	639 521	46 374	3 105 500	460 877	895 633	1 646 063	1 322 234	1 505 057	1 082 955	524 821	532 015	8 486	189 680	113 227	38 523	90 091	29 612	253 082	84	18 745	0	12 502 580
ENGAGEMENTS DONNES																						
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	271 765	0	339 681	79 963	142 180	162 891	66 639	139 623	142 520	83 904	1 037 818	40 949	29 992	10 289	24 011	29 180	137 976	6 286	28 143	21 934	37 226	2 832 970
Engagements sur titres	4 368	0	9 198	38	1 677	18 223	4 065	3 953	27	0	5 575	0	176	447	0	250	0	0	695	0	2 149	50 841
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	276 133	0	348 879	80 001	143 857	181 114	70 704	143 576	142 547	83 904	1 043 393	40 949	30 168	10 736	24 011	29 430	137 976	6 286	28 838	21 934	39 375	2 883 811
ENGAGEMENTS RECUS																						
Engagements de financement reçus	0	0	0	0	133	2 057	0	0	1 682 609	0	356 500	0	0	10 000	0	5 282	0	0	31 900	0	70 170	2 158 651
Garanties reçues	905 763	1 673	1 487 244	1 094 741	1 579 526	1 027 660	2 092 655	1 567 685	0	856 978	84 268	154 969	5 792	212 893	15 750	349 522	215 081	101 867	493 548	46 042	94 544	12 388 201
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	905 763	1 673	1 487 244	1 094 741	1 579 659	1 029 717	2 092 655	1 567 685	1 682 609	856 978	440 768	154 969	5 792	222 893	15 750	354 804	215 081	101 867	525 448	46 042	164 714	14 546 852

ÉTAT DES COMPTES DE RÉSULTAT DES BANQUES EN 2012

En milliers de dinars

LIBELLE	ATB	BFT	BNA	ATTIL BK	BT	AMEN BK	BIAT	STB	UBCI	UIB	BH	CITIBK	BTK	STUSID BK	TQB	BTE	BZ	BTL	BTS	ABC	BFPME	TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE																						
Intérêts et revenus assimilés	153 185	10 527	361 038	211 052	179 900	302 703	325 678	311 381	118 484	180 125	260 612	11 775	57 328	29 408	21 049	31 972	28 437	18 321	13 603	6 805	6 142	2 639 525
Commissions en produits	37 235	1 368	52 657	64 353	36 997	51 469	83 706	56 216	38 116	44 783	40 014	1 431	10 288	7 177	2 655	6 819	6 495	6 085	2 826	3 799	548	555 037
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	64 167	242	32 849	32 584	15 513	26 654	90 639	24 879	10 318	8 934	22 445	7 194	3 306	2 685	898	1 664	2 289	1 397	2	995	0	349 654
Revenus du portefeuille d'investissement	10 617	20	14 529	6 562	9 940	21 014	9 970	8 004	7 499	3 181	1 336	0	4 565	2 853	1 469	1 811	374	723	0	0	0	104 467
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	265 204	12 157	461 073	314 551	242 350	401 840	509 993	400 480	174 417	237 023	324 407	20 400	75 487	42 123	26 071	42 266	37 595	26 526	16 431	11 599	6 690	3 648 683
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE																						
Intérêts encourus et charges assimilées	100 357	14 189	166 177	93 613	79 929	195 059	124 386	170 523	45 055	73 759	120 124	7 795	35 651	15 062	10 818	16 890	11 792	9 652	1 248	1 912	1 676	1 295 667
Commissions encourues	6 501	4	1 313	3 461	1 074	5 288	3 845	4 297	2 674	2 500	4 647	0	469	0	521	347	519	126	0	293	28	37 907
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	189	0	0	0	189
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	106 858	14 193	167 490	97 074	81 003	200 347	128 231	174 820	47 729	76 259	124 771	7 795	36 120	15 062	11 339	17 237	12 311	9 967	1 248	2 205	1 704	1 333 763
PRODUIT NET BANCAIRE	158 346	-2 036	293 583	217 477	161 347	201 493	381 762	225 660	126 688	160 764	199 636	12 605	39 367	27 061	14 732	25 029	25 284	16 559	15 183	9 394	4 986	2 314 920
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	-14 954	-15 116	-90 391	-24 749	-20 312	-59 821	-43 798	-75 859	-15 770	-43 168	-70 898	-187	-9 085	-23 196	-3 736	-6 317	-2 143	-1 240	-4 788	-625	-9 414	-535 567
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	-3 040	-57	-2 540	-475	54	-131	7 277	-19 687	-1 215	5 061	-15 036	0	758	-146	-31	-380	5 128	-213	0	0	-27	-24 700
Autres produits d'exploitation	96	10	504	2 883	656	2 141	4 069	3 776	3 146	52	16 580	0	1 110	119	146	275	52	0	133	301	416	36 465
Frais de personnel	47 463	8 434	117 521	71 347	39 399	55 627	154 160	98 818	56 418	68 574	77 964	4 483	17 882	10 673	6 280	10 300	15 310	7 210	9 406	4 434	4 304	886 007
Charges générales d'exploitation	26 750	1 460	25 937	29 267	12 345	14 602	44 087	20 822	26 741	18 939	18 766	2 416	8 695	4 342	2 792	4 543	6 393	2 424	3 070	2 985	1 390	278 766
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	10 279	308	5 358	12 300	6 669	5 086	22 412	6 514	11 148	6 912	8 413	46	2 125	1 221	946	1 333	7 671	668	849	563	272	111 093
RESULTAT D'EXPLOITATION	55 956	-27 401	52 340	82 222	83 332	68 367	128 651	7 736	18 542	28 284	25 139	5 473	3 448	-12 398	1 093	2 431	-1 053	4 804	-2 797	1 088	-10 005	515 252
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	-801	23	232	460	-5 201	-807	-113	873	63	225	143	-5	40	-63	0	139	31	-18	-2	55	52	-4 674
Impôts sur les bénéfices	5 048	14	9 366	27 035	14 752	9 069	33 842	13 316	6 583	3 020	7 650	2 010	85	45	36	140	50	27	17	20	8	132 133
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	50 107	-27 392	43 206	55 647	63 379	58 491	94 696	-4 707	12 022	25 489	17 632	3 458	3 403	-12 506	1 057	2 430	-1 072	4 759	-2 816	1 123	-9 961	378 445
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 109	0	0	0	0	0	0	-96	0	0	0	0	1 013
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	50 107	-27 392	43 206	55 647	63 379	58 491	94 696	-4 707	12 022	26 598	17 632	3 458	3 403	-12 506	1 057	2 430	-1 168	4 759	-2 816	1 123	-9 961	379 458
Effets des modifications comptables	0	0	0	0	0	0	0	-119 612	175	0	974	0	0	0	-5 002	-835	0	0	0	0	0	-124 300
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	50 107	-27 392	43 206	55 647	63 379	58 491	94 696	-124 319	12 197	26 598	18 606	3 458	3 403	-12 506	-3 945	1 595	-1 168	4 759	-2 816	1 123	-9 961	255 158

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DES ÉTABLISSEMENTS DE LEASING

ÉTAT DES COMPTES DU BILAN DES ORGANISMES DE LEASING EN 2012

En milliers de dinars

LIBELLE	TL	CIL	ATL	ATTIJARI LEASING	ML	AIL	BEST LEASE	EL WIFACK LEASING	HL	TOTAL
ACTIF										
Caisse et avoirs auprès des banques	0	8 611	0	2 872	0	0	0	0	0	11 483
Liquidités et équivalents de liquidités	5 197	0	7 283	0	2 013	10 163	1 446	2 460	2 754	31 316
Créances sur la clientèle	507 053	322 176	362 449	343 168	146 097	156 828	130 927	184 596	273 733	2 427 027
Portefeuille-titres commercial	558	2 892	0	6 243	1	0	0	122	197	10 013
Portefeuille d'investissement	47 387	13 737	18 636	1 204	5 310	1 100	30	3 361	2 802	93 567
Valeurs immobilisées	11 396	3 018	4 128	3 839	1 803	328	3 896	3 417	3 263	35 088
Autres actifs	5 429	3 948	8 659	10 620	6 489	6 736	3 798	6 245	1 768	53 692
TOTAL DES ACTIFS	577 020	354 382	401 155	367 946	161 713	175 155	140 097	200 201	284 517	2 662 186
PASSIF										
Concours bancaires et dettes rattachées	6 472	0	1 762	1 908	0	2 769	0	0	8 653	21 564
Emprunts et ressources spéciales	432 447	281 472	297 202	301 493	120 748	137 870	105 537	147 751	226 238	2 050 758
Comptes courants des Adhérents	0	0	0	1 321	0	0	0	0	0	1 321
Dettes envers les établissements financiers	0	0	0	0	168	0	0	0	0	168
Dettes envers la clientèle	14 213	2 661	3 620	8 033	1 382	2 344	3 930	2 578	2 842	41 603
Fournisseurs et comptes rattachés	18 181	15 878	27 196	20 742	7 216	6 483	3 639	21 053	16 385	136 773
Provisions pour passifs et charges	1 103	0	0	0	0	0	121	0	0	1 224
Autres passifs	5 595	3 390	3 177	3 330	1 640	2 409	2 822	1 739	2 226	26 328
TOTAL DES PASSIFS	478 011	303 401	332 957	336 827	131 154	151 875	116 049	173 121	256 344	2 279 739
CAPITAUX PROPRES										
Capital social	35 000	25 000	25 000	21 500	20 000	15 000	20 000	15 000	20 000	196 250
Prime d'émission	0	0	0	0	0	0	0	1 500	1 000	2 500
Réserves	37 759	17 587	38 397	3 175	5 397	5 088	992	5 893	2 958	117 246
Fonds pour risques bancaires géré	0	0	0	0	0	0	0	220	0	220
Actions propres	0	-980	0	0	0	0	0	0	0	-980
Autres capitaux propres	0	0	0	0	3 500	0	500	510	0	4 510
Résultats reportés	14 793	266	193	788	1 304	360	0	27	1 411	19 142
Effets des modifications comptables	0	0	0	0	0	0	8	0	0	8
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	87 552	41 873	63 590	25 213	30 201	20 448	21 500	23 150	25 369	338 896
Résultat net de l'exercice	11 457	9 108	4 608	5 906	358	2 832	2 548	3 930	2 804	43 551
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	99 009	50 981	68 198	31 119	30 559	23 280	24 048	27 080	28 173	382 447
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	577 020	354 382	401 155	367 946	161 713	175 155	140 097	200 201	284 517	2 662 186

ÉTAT DES COMPTES DE RÉSULTAT DES ORGANISMES DE LEASING EN 2012

En milliers de dinars

LIBELLE	TL	CIL	ATL	ATTIJARI LEASING	ML	AIL	BEST LEASE	EL WIFACK LEASING	HL	TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION										
Intérêts et produits assimilés de leasing	44 368	32 024	34 127	28 147	13 570	15 059	11 690	16 081	24 619	219 685
Variation des produits réservés	-256	0	0	0	31	0	-85	-43	0	-353
Intérêts de retard	0	0	0	0	0	0	0	483	0	483
Variation des intérêts de retard réservés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres produits d"exploitation	697	418	294	1 392	725	244	207	503	24	4 504
Revenus de factoring	0	0	0	605	0	0	0	0	0	605
TOTAL DES PRODUITS DE D'EXPLOITATION	44 809	32 442	34 421	30 144	14 326	15 303	11 812	17 024	24 643	224 924
Charges financières nettes	23 169	14 529	16 565	14 963	6 542	7 240	4 856	7 018	12 948	107 830
Commissions encourues	0	0	0	71	0	0	0	0	0	71
Produits des placements	6 684	360	362	109	117	67	0	23	135	7 857
PRODUIT NET DE LEASING	28 324	18 273	18 218	15 219	7 901	8 130	6 956	10 029	11 830	124 880
Charges de personnel	6 027	3 394	3 812	2 819	1 878	1 710	1 534	2 138	2 981	26 293
Autres charges d'exploitation	4 088	1 599	2 331	1 788	1 752	717	864	1 101	1 780	16 020
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	-2 538	-1 609	-4 300	-2 018	-3 899	-1 873	-859	-1 904	-2 938	-21 938
Dot. nettes aux prov. pour dépréciation des titres	-900	0	-420	0	-30	0	0	0	0	-1 350
Dot. nettes aux provisions pour risques divers	-129	0	0	41	150	0	0	0	-28	34
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	0	34	0	0	0	0	0	0	0	34
Dot. aux amortissements des immob. propres	1 237	442	-546	305	360	103	204	228	353	2 686
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	14 919	7 078	11 409	6 889	7 769	4 403	3 461	5 371	8 080	69 379
RESULTAT D'EXPLOITATION	13 405	11 195	6 809	8 330	132	3 727	3 495	4 658	3 751	55 501
Autres gains ordinaires	455	213	151	205	404	141	144	330	-1	2 042
Autres pertes ordinaires	0	2	283	8	64	50	2	19	1	429
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS	13 860	11 406	6 677	8 527	472	3 818	3 637	4 969	3 750	57 116
Reprises sur provisions pour impôt différé	52	0	0	0	0	0	0	0	0	52
Impôts sur les bénéfices	2 455	2 298	2 069	2 621	114	986	1 089	1 039	946	13 617
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	11 457	9 108	4 608	5 906	358	2 832	2 548	3 930	2 804	43 551
Effets des modifications comptables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	11 457	9 108	4 608	5 906	358	2 832	2 548	3 930	2 804	43 551

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DES SOCIÉTÉS DE FACTORING

ÉTAT DES COMPTES DU BILAN DES ORGANISMES DE FACTORING EN 2012

En milliers de dinars

LIBELLE	Tunisie Factoring	UNIFACTOR	TOTAL
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	3 496	219	3 715
Amortissements (-)	-1 515	-197	-1 712
Immobilisations incorporelles nettes	1 981	22	2 003
Immobilisations corporelles	1 235	1 787	3 022
Amortissements (-)	-797	-958	-1 755
Immobilisations corporelles nettes	438	829	1 267
Immobilisations financières	1 068	1 340	2 408
Provisions (-)	0	0	0
Immobilisations financières nettes	1 068	1 340	2 408
Autres actifs non courants	0	35	35
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	3 487	2 226	5 713
ACTIFS COURANTS			
Affacturages et comptes rattachés	115 214	89 260	204 474
Provisions et agios réservés (-)	-3 231	-11 148	-14 379
Affacturages et comptes rattachés nets	111 983	78 112	190 095
Autres actifs courants	306	585	891
Liquidités et équivalents de liquidités	0	80	80
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	112 289	78 778	191 066
TOTAL DES ACTIFS	115 776	81 003	196 779
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	10 000	15 000	25 000
Réserves	1 000	2 079	3 079
Résultats reportés	4 041	-226	3 815
Autres capitaux propres	1 112	0	1 112
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	16 153	16 853	33 006
Résultat net de l'exercice	1 484	2 166	3 650
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	17 637	19 019	36 656
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	2 500	6 000	8 500
Fonds de garantie	0	13 819	13 819
Provisions	1 033	345	1 378
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	3 533	20 164	23 697
PASSIFS COURANTS			
Adhérents et comptes rattachés	36 534	3 329	39 863
Autres passifs courants	3 811	4 362	8 178
Concours bancaires et autres passifs	54 261	34 129	88 390
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	94 606	41 820	136 426
TOTAL DES PASSIFS	98 139	61 984	160 123
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	115 776	81 003	196 779

ÉTAT DES COMPTES DE RÉSULTAT DES ORGANISMES DE FACTORING EN 2012

En milliers de dinars

LIBELLE	Tunisie Factoring	UNIFACTOR	TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION D'AFFACTURAGE			
Commissions d'affacturage	4 210	2 984	7 194
Intérêts de financement	5 709	0	5 709
Produits financiers de mobilisation	0	5 480	5 480
Autres produits financiers de placement	0	14	14
Autres commissions de factoring	151	0	151
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION D'AFFACTURAGE	10 070	8 478	18 548
Charges financières nettes	2 542	2 440	4 982
Commissions encourues	684	0	684
Produits des placements	48	0	48
PRODUIT NET D'AFFACTURAGE	6 892	6 038	12 930
CHARGES D'EXPLOITATION			
Frais généraux	0	1 080	1 080
Frais du personnel	2 331	1 930	4 261
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 074	462	1 536
Reprises du compte affacturage	0	242	242
Autres produits d'exploitation	0	22	22
Autres charges d'exploitation	1 038	0	1 038
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4 443	3 208	7 651
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 449	2 830	5 279
Autres gains ordinaires	12	0	12
Autres pertes ordinaires	0	0	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS	2 461	2 830	5 291
Impôts sur les bénéfices	977	664	1 641
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 484	2 166	3 650

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DES BANQUES OFFSHORES

ÉTAT DES COMPTES DU BILAN DES BANQUES OFFSHORES EN 2012

En milliers de dinars

LIBELLE	AL BARAKA BANK	NAIB	TOTAL
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BC et CCP	19 170	1 817	20 987
Créances sur les établissements bancaires et financiers	289 948	441 815	731 763
Créances sur la clientèle	452 733	101 833	554 566
Portefeuille-titres commercial	170 342	1 118	171 460
Portefeuille d'investissement	15 891	1 080	16 971
Valeurs immobilisées	10 214	5 687	15 901
Autres actifs	4 787	11 872	16 659
TOTAL ACTIF	963 085	565 222	1 528 307
PASSIF			
Banques Centrale, CCP	3 022	725	3 747
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	146 539	300 504	447 043
Dépôts et avoirs de la clientèle	659 533	269 692	929 225
Emprunts et ressources spéciales	39	0	39
Autres passifs	7 598	6 699	14 297
TOTAL PASSIF	816 731	577 620	1 394 351
CAPITAUX PROPRES			
Capital	78 090	46 854	124 944
Réserves	62 904	27 368	90 272
Actions propres	0	0	0
Autres capitaux propres	0	0	0
Résultats reportés	0	-64 892	-64 892
Modification comptable	-2 825	0	-2 825
Résultats de l'exercice	8 185	-21 728	-13 543
TOTAL CAPITAUX PROPRES	146 354	-12 398	133 956
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	963 085	565 222	1 528 307

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILANS DES BANQUES OFFSHORES EN 2012

En milliers de dinars

LIBELLE	AL BARAKA BANK	NAIB	TOTAL
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données en faveur de la clientèle	95 809	371 160	466 969
Crédits documentaires	26 208	147 858	174 066
Actifs donnés en garantie	0	16 947	16 947
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	122 017	535 965	657 982
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financements donnés en faveur de la clientèle	149 603	14 729	164 332
Engagements sur titres	0	0	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	149 603	14 729	164 332
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financements reçus	0	46 532	46 532
Garanties reçues	456 225	47 352	503 577
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	456 225	93 884	550 109

ÉTAT DES COMPTES DE RÉSULTAT DES BANQUES OFFSHORES EN 2012

En milliers de dinars

LIBELLE	AL BARAKA BANK	NAIB	TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et revenus assimilés	33 068	11 771	44 839
Commissions en produits	6 625	5 110	11 735
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	3 642	657	4 299
Revenus du portefeuille d'investissement	311	0	311
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	43 646	17 538	61 184
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	12 526	1 174	13 700
Commissions encourues	1 490	308	1 798
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0	0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	14 016	1 482	15 498
PRODUIT NET BANCAIRE	29 630	16 056	45 686
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	-6 181	-30 079	-36 260
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	37	0	37
Autres produits d'exploitation	137	0	137
Frais de personnel	9 805	5 824	15 629
Charges générales d'exploitation	3 578	1 296	4 874
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	985	580	1 565
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 255	-21 723	-12 468
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	203	0	203
Impôts sur les bénéfices	1 273	5	1 278
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	8 185	-21 728	-13 543
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	8 185	-21 728	-13 543
Effets des modifications comptables	0	0	0
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	8 185	-21 728	-13 543

1USD =1.5618 TND, cours au 31/12/21012 (source BCT).

ÉTATS FINANCIERS DES BANQUES D'AFFAIRES

ÉTAT DES COMPTES DU BILAN DES BANQUES D'AFFAIRES* EN 2012

En milliers de dinars

LIBELLE	IMMB
ACTIF	
Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	0
Créances sur les établissements bancaires et financiers	9
Créances sur la clientèle	594
Portefeuille -titres commercial	0
Portefeuille d'investissement	250
Valeurs immobilisées	2 172
Autres actifs	2 465
TOTAL ACTIF	5 490
PASSIF	
Banque Centrale de Tunisie et CCP	0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2 135
Dépôts et avoirs de la clientèle	0
Emprunts et ressources spéciales	0
Autres passifs	1 734
TOTAL PASSIF	3 870
CAPITAUX PROPRES	
Capital	3 000
Primes d'émission	0
Réserves	54
Modification comptable	0
Actions propres	0
Autres capitaux propres	0
Résultats reportés	-1 239
Résultats de l'exercice	- 195
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 620
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	5 490

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN DES BANQUES D'AFFAIRES* EN 2012

En milliers de dinars

LIBELLE	IMMB
PASSIFS EVENTUELS	
Cautions, avals et autres garanties données	5
Crédits documentaires	0
Actifs donnés en garantie	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	5
ENGAGEMENTS DONNES	
Engagements de financement donnés	0
Engagements sur titres	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	0
ENGAGEMENTS REÇUS	
Engagements de financement reçus	0
Garanties reçues	0
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	0

*La BAT n'a pas communiqué ses états financiers pour l'exercice 2012.

ÉTAT DES COMPTES DE RÉSULTAT DES BANQUES D'AFFAIRES* EN 2012

En milliers de dinars

LIBELLE	IMMB
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	
Intérêts et revenus assimilés	3
Commissions (en produits)	499
Travaux en cours	0
Gains sur portefeuille titre-commercial et opérations financières	14
Revenus du portefeuille d'investissement	626
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	517
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	
Intérêts encourus et charges assimilées	63
Commissions encourues	2
Pertes sur portefeuille-titre commercial et opérations financières	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	65
PRODUIT NET BANCAIRE	452
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-200
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	0
Autres produits d'exploitation	155
Frais de personnel	306
Charges générales d'exploitation	253
Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations	43
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 195
Soldes en gains/pertes sur autres éléments ordinaires	0
Impôts sur les bénéfices	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	- 195
Soldes en gain/pertes provenant des éléments extraordinaires	0
Effets des modifications comptables (net d'impôt)	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	- 195

*La BAT n'a pas communiqué ses états financiers pour l'exercice 2012.

INDICATEURS FINANCIERS DES BANQUES A FIN SEPTEMBRE 2013

En milliers de dinars sauf indication contraire

Désignation	Effectif ⁽¹⁾	Capital	Capitaux	Crédits à	Dépôts de	Chiffre	Marge	Marge sur	PNB	Charges	Frais de	Résultat net	Rentabilité par	Rentab. par marge	Coefficient	En 2012		Taux de	
		social	propres	la clientèle	la clientèle	d'affaires	d'intérêts	commissions		Opératoires ⁽²⁾	personnel	d'ex. en 2012	marge d'intérêts	sur commissions	d'exploitation	ROA	ROE	productivité ⁽³⁾	
Banques Publiques / données en septembre 2013 sauf la BFT, la BTS et la BFPME données en 2012																			
BFT	240	5 000	-218 620	139 623	158 881	12 157	-3 662	1 364	-2 036	9 894	8 434	-27 392	-	-	-	-16,7%	-12,5%	-	
BNA	2 675	160 000	591 724	6 723 437	5 542 509	401 175	160 647	38 917	243 361	109 838	89 793	43 206	66,0%	16,0%	45,1%	0,6%	7,3%	91,0%	
STB	2 241	124 300	404 706	7 072 967	5 173 864	315 558	100 396	39 559	169 017	89 760	74 963	-4 707	59,4%	23,4%	53,1%	-0,1%	-1,2%	75,4%	
BH	2 003	90 000	464 619	4 183 164	3 878 623	258 321	107 374	27 105	151 011	73 862	59 553	17 632	71,1%	17,9%	48,9%	0,3%	3,8%	75,4%	
BTS	299	40 000	38 908	678 686	42 103	16 431	12 355	2 826	15 183	12 476	9 406	-2 816	89,6%	10,4%	82,2%	-0,4%	-7,2%	50,8%	
BFPME	106	100 000	86 263	148 271	2 731	6 690	4 466	520	4 986	5 694	4 304	-9 961	89,6%	10,4%	114,2%	-6,4%	-11,5%	47,0%	
Total 1	7 564	519 300	1 367 600	18 946 148	14 798 711	1 010 332	381 576	110 291	581 522	301 524	246 453	15 962	65,8%	18,8%	51,9%	0,1%	1,2%	76,9%	
Banques Mixtes																			
STUSID / en 2012	272	100 000	170 727	504 076	297 616	42 123	14 346	7 177	27 061	15 015	10 673	-12 506	53,0%	26,5%	55,5%	-1,8%	-7,3%	99,5%	
BTE / sep. 2013	255	90 000	147 724	568 340	375 358	33 765	11 407	6 042	19 501	11 332	8 838	2 430	58,5%	31,0%	58,1%	0,3%	1,6%	76,5%	
Total 2	527	190 000	318 451	1 072 416	672 974	75 888	25 753	13 219	46 562	26 347	19 511	-10 076	55,3%	28,4%	56,6%	-0,7%	-3,2%	88,4%	
Banques appartenant au groupe Libyen / en 2012																			
BTL	171	70 000	81 711	401 845	182 317	26 526	8 669	5 959	16 559	9 634	7 210	4 759	52,4%	36,0%	58,2%	0,8%	5,8%	96,8%	
NAIB	124	46 854	-12 398	101 833	269 692	17 538	10 597	4 802	16 056	7 120	5 824	-21 728	66,0%	29,9%	44,3%	-3,8%	-	129,5%	
Total 3	295	116 854	69 313	503 678	452 009	44 064	19 266	10 761	32 615	16 754	13 034	-16 969	59,1%	33,0%	51,4%	-1,5%	-24,5%	110,6%	
Banques Privées / données en septembre 2013 sauf la BTK et la QNB données en 2012																			
ATB	1 085	100 000	477 579	2 733 634	3 118 184	224 356	43 425	24 326	124 788	60 446	39 428	50 107	34,8%	19,5%	48,4%	1,1%	10,5%	115,0%	
Attijari Bank	1 663	198 741	348 693	3 450 147	4 029 158	262 564	97 455	47 833	181 101	81 092	59 870	55 647	53,8%	26,4%	44,8%	1,3%	16,0%	108,9%	
BT	908	112 500	505 543	3 045 059	2 717 919	206 145	82 060	27 336	132 389	40 587	30 987	63 379	62,0%	20,6%	30,7%	1,7%	12,5%	145,8%	
AMEN BANK	1 031	100 000	545 023	5 452 262	4 883 223	374 807	101 775	38 752	187 769	56 443	45 705	58 491	54,2%	20,6%	30,1%	0,9%	10,7%	182,1%	
BIAT	2 594	170 000	538 007	5 921 699	6 886 816	425 942	173 747	63 127	316 260	148 699	113 190	94 696	54,9%	20,0%	47,0%	1,2%	17,6%	121,9%	
UBCI	1 261	80 494	258 516	2 064 904	2 017 082	142 624	62 637	27 290	103 676	70 183	48 279	12 022	60,4%	26,3%	67,7%	0,5%	4,7%	82,2%	
UIB	1 267	196 000	148 608	3 100 955	2 776 748	204 505	90 111	35 259	136 241	61 928	48 688	26 598	66,1%	25,9%	45,5%	0,8%	17,9%	107,5%	
BTK	376	100 000	167 805	993 315	784 896	75 487	21 677	9 819	39 367	26 577	17 882	3 403	55,1%	24,9%	67,5%	0,3%	2,0%	104,7%	
QNB	184	60 000	61 701	354 707	418 661	26 071	10 231	2 134	14 732	9 072	6 280	1 057	69,4%	14,5%	61,6%	0,2%	1,7%	80,1%	
Total 4	10 369	1 117 735	3 051 475	27 116 682	27 632 687	1 942 501	683 118	275 876	1 236 323	555 027	410 309	365 400	55,3%	22,3%	44,9%	1,0%	12,0%	119,2%	
Banques étrangères Onshore / en 2012																			
CITIBANK	68	25 000	28 458	71 090	289 836	20 400	3 980	1 431	12 605	6 899	4 483	3 458	31,6%	11,4%	54,7%	0,7%	12,2%	185,4%	
ABC	103	50 000	27 990	56 754	561 326	11 599	4 893	3 506	9 394	7 419	4 434	1 123	52,1%	37,3%	79,0%	0,2%	4,0%	91,2%	
Total 5	171	75 000	56 448	127 844	851 162	31 999	8 873	4 937	21 999	14 318	8 917	4 581	40,3%	22,4%	65,1%	0,4%	8,1%	128,6%	
Banques Islamiques / en 2012																			
Banque Zitouna	420	70 000	55 264	430 192	595 049	37 595	16 645	5 976	25 284	21 703	15 310	-1 168	65,8%	23,6%	85,8%	-0,2%	-2,1%	60,2%	
Al Baraka Bank	184	78 090	146 355	452 733	659 533	43 646	20 542	5 135	29 630	13 383	9 805	8 185	69,3%	17,3%	45,2%	0,9%	5,6%	161,0%	
Total 6	604	148 090	201 619	882 925	1 254 582	81 241	37 187	11 111	54 914	35 086	25 115	7 017	67,7%	20,2%	63,9%	0,4%	3,5%	90,9%	

(1) En 2012.

(2) Les charges opératoires ne tiennent pas compte des dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations.

(3) Taux de productivité = PNB / effectif.

2



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AGENCES

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU RÉSEAU DES BANQUES

GOUVERNORAT	Nombre de Succursales	Nombre d'Agences	Nombre de Bureaux	Nombre de Box de Changes	Nombre de Centres d'Affaires
Ariana	0	107	1	0	0
Ben Arous	0	101	1	0	1
Manouba	0	40	1	0	0
Tunis	12	319	3	23	9
Zaghouan	0	19	2	0	0
Nabeul	0	110	3	4	2
Bizerte	0	57	2	1	0
Béja	0	26	2	0	0
Jendouba	0	28	2	1	0
Le Kef	0	18	2	0	0
Siliana	0	11	3	0	0
Kairouan	0	20	2	0	0
Sousse	1	117	2	3	2
Monastir	0	67	2	6	0
Mahdia	0	36	2	0	0
Sfax	2	147	2	1	1
Sidi Bouzid	0	18	2	0	0
Kasserine	0	16	3	0	0
Gabès	0	43	2	0	0
Kébili	0	9	2	0	0
Médenine	0	50	4	9	0
Tataouine	0	12	2	0	0
Gafsa	0	34	2	0	0
Tozeur	0	14	2	0	0
Total	15	1419	51	48	15

**RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU RÉSEAU DES BANQUES OFFSHORE
ET DES BANQUES D’AFFAIRES ***

GOUVERNORAT	Nombre de Succursales	Nombre d’Agences	Nombre de Bureaux	Nombre de Box de Changes	Nombre de Centres d’Affaires
Ariana	0	0	0	0	0
Ben Arous	0	1	0	1	0
Manouba	0	1	0	1	0
Tunis	0	4	0	3	0
Zaghouan	0	0	0	0	0
Nabeul	0	0	0	0	0
Bizerte	0	1	0	0	0
Béja	0	0	0	0	0
Jendouba	0	0	0	0	0
Le Kef	0	0	0	0	0
Siliana	0	0	0	0	0
Kairouan	0	0	0	0	0
Sousse	0	2	0	1	0
Monastir	0	0	0	0	0
Mahdia	0	0	0	0	0
Sfax	0	3	0	2	0
Sidi Bouzid	0	0	0	0	0
Kasserine	0	0	0	0	0
Gabès	0	0	0	0	0
Kébili	0	0	0	0	0
Médenine	0	0	0	0	0
Tataouine	0	0	0	0	0
Gafsa	0	0	0	0	0
Tozeur	0	0	0	0	0
Total	0	12	0	8	0

*La BAT n’a pas communiqué ses données pour l’exercice 2012.

**RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU RÉSEAU
DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS**

GOVERNORAT	ÉTABLISSEMENTS DE LEASING	SOCIÉTÉS DE FACTORING
Ariana	0	0
Ben Arous	0	0
Manouba	0	0
Tunis	6	2
Zaghouan	1	0
Nabeul	5	0
Bizerte	2	0
Béja	3	0
Jendouba	1	0
Le Kef	0	0
Siliana	0	0
Kairouan	1	0
Sousse	7	2
Monastir	1	0
Mahdia	0	0
Sfax	8	2
Sidi Bouzid	0	0
Kasserine	0	0
Gabès	5	0
Kébili	0	0
Médenine	3	0
Tataouine	1	0
Gafsa	4	0
Tozeur	0	0
Total	48	6

3 

RÉPARTITION DES EMPLOYÉS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

PERSONNEL DES BANQUES AU 31 DÉCEMBRE 2012

BANQUES	BNA	STB	BIAT	BH	ATTIJARI BANK	UIB	AMEN BANK	BT	UBCI	ATB	BFT	BANQUE ZITOUNA	CITI-BANK	BTS	ABC	BFPME	BTK	STUSID BANK	BTE	BTL	TQB	TOTAL
EFFECTIF GLOBAL	2675	2241	2594	2003	1663	1267	1031	908	1261	1085	240	420	68	299	103	106	376	272	255	171	184	19 222
Effectif Permanent	2548	2179	2593	1829	1556	1252	941	766	1261	873	208	335	68	250	90	104	371	261	236	167	184	18 072
Effectif Contractuel	127	62	1	174	107	15	90	142	0	212	32	85	0	49	13	2	5	11	19	4	0	1150

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE*

* Personnel de service	6	38	65	32	38	3	7	16	0	0	4	0	0	7	2	0	11	6	5	5	5	250
* Personnel d'exécution	321	195	463	262	212	112	122	128	159	133	52	41	8	44	9	15	71	53	40	23	39	2 502
* Personnel d'encadrement	407	423	515	515	363	279	142	303	334	233	41	66	28	29	11	5	37	33	34	29	30	3 857
* Personnel cadres	637	640	726	401	509	548	374	231	538	224	79	169	10	91	47	46	157	127	103	44	81	5 782
* Personnel cadres supérieurs	1177	883	824	619	434	310	296	88	230	283	32	59	22	79	21	38	95	42	54	66	29	5 681

CATÉGORIE D'ÂGE*

* Moins de 25 ans	2	0	110	2	41	0	2	1	43	0	0	4	1	0	0	1	8	6	1	1	9	232
* Entre 25 & 35 ans	216	190	796	115	446	288	153	72	616	143	55	233	20	79	42	55	182	150	115	40	99	4 105
* Entre 35 & 50 ans	1495	1058	1154	1241	699	581	525	452	422	539	108	88	42	146	42	42	127	64	60	92	54	9 031
* Entre 50 & 55 ans	478	523	396	260	218	261	164	102	114	135	29	6	4	16	6	5	33	28	42	29	14	2 863
* Plus de 55 ans	357	408	137	211	152	122	97	139	66	56	16	4	1	9	0	1	21	13	18	5	8	1 841

SEXE*

* Masculin	1772	1326	1731	1141	1011	667	690	553	756	516	111	231	46	147	55	74	220	151	149	102	114	11 563
* Féminin	776	853	862	688	545	585	251	213	505	357	97	104	22	103	35	30	151	110	87	65	70	6 509

PERSONNEL CONTRACTUEL

* Masculin	61	60	0	55	67	15	65	104	0	116	14	50	0	19	7	0	0	7	13	3	0	656
* Féminin	66	2	1	119	40	0	25	38	0	96	18	35	0	30	6	2	5	4	6	1	0	494

ENCADREMENT

* Diplômés de l'enseignement supérieur (1)	807	755	991	508	675	539	399	256	150	313	69	219	30	160	71	83	224	132	154	94	98	6 727
* Diplômés de la formation professionnelle (2)	54	5	144	157	84	54	119	62	586	36	5	6	2	4	0	1	36	5	1	8	1	1 370
* Autres (3)	1000	764	416	348	180	265	209	38	32	98	37	3	0	6	0	0	45	0	2	7	11	3 461

(1) Bac +2, Licence, Bac + 4, Mastère, Doctorat (2) Diplôme du Centre APTBEF, Concours Internes, ITB, autres (3) Promotion exceptionnelle, promotion automatique par ancienneté.

* non compris les contractuels.

PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2012

ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS	ÉTABLISSEMENTS DE LEASING									SOCIÉTÉS DE FACTORING		TOTAL
	T.L.	C.L.L.	ATL	ATTIJARI LEASING	M.L.	A.I.L.	EL WIFACK LEASING	HANNIBAL LEASE	BEST LEASE	T.F.	UNIFACTOR	
EFFECTIF GLOBAL	131	76	83	79	51	33	59	79	49	47	42	729
Effectif Permanent	131	72	72	67	47	33	40	73	39	47	36	657
Effectif Contractuel	0	4	11	12	4	0	19	6	10	0	6	72
CATÉGORIE PROFESSIONNELLE*												
* Personnel de service	12	2	1	1	2	0	2	4	1	2	0	27
* Personnel d'exécution	6	9	15	10	8	3	6	10	7	4	2	80
* Personnel d'encadrement	15	14	12	13	6	4	8	18	5	10	6	111
* Personnel cadres	72	29	16	33	16	13	18	31	24	19	12	283
* Personnel cadres supérieurs	26	18	28	10	15	13	6	10	2	12	16	156
CATÉGORIE D'ÂGE*												
* Moins de 25 ans	2	1	1	1	2	0	0	1	1	1	0	10
* Entre 25 & 35 ans	56	32	15	30	21	12	15	50	23	21	12	287
* Entre 35 & 50 ans	59	30	49	35	21	15	23	20	13	22	20	307
* Entre 50 & 55 ans	7	6	7	1	2	4	2	1	0	2	3	35
* Plus de 55 ans	7	3	0	0	1	2	0	1	2	1	1	18
SEXE*												
* Masculin	97	56	53	45	32	23	29	54	30	25	19	463
* Féminin	34	16	19	22	15	10	11	19	9	22	17	194
PERSONNEL CONTRACTUEL												
* Masculin	0	4	6	6	3	0	12	3	9	0	2	45
* Féminin	0	0	5	6	1	0	7	3	1	0	4	27
ENCADREMENT												
* Diplômés de l'enseignement supérieur (1)	83	46	44	40	28	24	9	40	25	29	22	390
* Diplômés de la formation professionnelle (2)	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	4
* Autres (3)	14	0	3	3	1	2	17	1	0	0	4	45

(1) Bac +2, Licence, Bac + 4, Mastère, Doctorat (2) Diplôme du Centre APTBEF, Concours Internes, ITB, autres (3) Promotion exceptionnelle, promotion automatique par ancienneté.
* non compris les contractuels.

PERSONNEL DES BANQUES OFFSHORE ET DES BANQUES D’AFFAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2012**

BANQUES	BANQUES OFF SHORE		BANQUES D’AFFAIRES**	TOTAL
	NAIB	AL BARAKA BANK	IMMB	
EFFECTIF GLOBAL	124	184	8	316
Effectif Permanent	108	184	8	300
Effectif Contractuel	16	0	0	16

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE*

* Personnel de service	0	7	2	9
* Personnel d’exécution	18	32	1	51
* Personnel d’encadrement	22	9	3	34
* Personnel cadres	34	87	1	122
* Personnel cadres supérieurs	34	49	1	84

CATÉGORIE D’ÂGE*

* Moins de 25 ans	1	2	0	3
* Entre 25 & 35 ans	26	53	4	83
* Entre 35 & 50 ans	62	78	3	143
* Entre 50 & 55 ans	13	28	0	41
* Plus de 55 ans	6	23	1	30

SEXE*

* Masculin	75	91	2	168
* Féminin	33	93	6	132

PERSONNEL CONTRACTUEL

* Masculin	9	0	0	9
* Féminin	7	0	0	7

ENCADREMENT

* Diplômés de l’enseignement supérieur (1)	44	72	4	120
* Diplômés de la formation professionnelle (2)	5	61	2	68
* Autres (3)	19	0	0	19

(1) Bac +2, Licence, Bac + 4, Mastère, Doctorat

(2) Diplôme du Centre APTBEF, Concours Internes, ITB, autres

(3) Promotion exceptionnelle, promotion automatique par ancienneté.

* non compris les contractuels.

** La BAT n’a pas communiqué ses données pour l’exercice 2012.